



Procès-verbal de la séance du Conseil municipal
du vendredi 17 février 2012 à 18h00

M. le Maire

Nous allons débiter ce conseil en désignant un secrétaire de séance en la personne de M. Guillaume Colas.

Nous procédons à l'approbation du procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 20 janvier 2012.

Adopté à l'unanimité

N° 1 - FINANCES

BUDGET GENERAL ET BUDGETS ANNEXES : COMPTES
ADMINISTRATIFS 2011 ET BILAN DES OPERATIONS IMMOBILIERES
REALISEES EN 2011

Monsieur le Maire expose :

Il est présenté au Conseil municipal les comptes administratifs 2011 ainsi que le bilan des opérations immobilières réalisées en 2011.

L'analyse des comptes administratifs 2011 permet de constater les résultats suivants :

BUDGET GENERAL**SECTION D'INVESTISSEMENT**

	Réalisé au 31/12/2011	Restes à réaliser au 31/12/2011	Report de l'exercice n-1	Résultat de clôture au 31/12/2011
DEPENSES	14 878 018,25 €	3 255 239,53 €	519 714,88 €	465 624,86 €
RECETTES	15 863 357,99 €	1 908 585,03 €	- €	
Résultat 2011	985 339,74 €			

SECTION DE FONCTIONNEMENT

	Réalisé au 31/12/2011	Report de l'exercice n-1	Résultat de clôture au 31/12/2011
DEPENSES	26 298 110,59 €	0,00 €	1 759 337,18 €
RECETTES	27 403 514,55 €	653 933,22 €	
Résultat 2011	1 105 403,96 €		

TOTAL 2011 2 090 743,70 €**2 224 962,04 €****BUDGET ANNEXE – CAMPING MUNICIPAL****SECTION
D'INVESTISSEMENT**

	Réalisé au 31/12/2011	Restes à réaliser au 31/12/2011	Report de l'exercice n-1	Résultat de clôture au 31/12/2011
DEPENSES	3 197,06 €	- €	- €	3 617,28 €
RECETTES	4 339,47 €	- €	2 474,87 €	

SECTION DE FONCTIONNEMENT

	Réalisé au 31/12/2011	Report de l'exercice n-1	Résultat de clôture au 31/12/2011
DEPENSES	214 532,03 €	0,00 €	68 807,69 €
RECETTES	213 437,77 €	69 901,95 €	

BUDGET ANNEXE – CINEMA LE REX**SECTION
D'INVESTISSEMENT**

	Réalisé au 31/12/2011	Restes à réaliser au 31/12/2011	Report de l'exercice n-1	Résultat de clôture au 31/12/2011
DEPENSES	11 160,65 €	- €	- €	
RECETTES	25 872,68 €	- €	45 084,14 €	59 796,17 €

SECTION DE FONCTIONNEMENT

	Réalisé au 31/12/2011	Report de l'exercice n-1	Résultat de clôture au 31/12/2011
DEPENSES	49 804,78 €	0,00 €	
RECETTES	51 160,65 €	152,33 €	1 508,20 €

BUDGET ANNEXE – ZONE D'AMENAGEMENT ALTURAN**SECTION
D'INVESTISSEMENT**

	Réalisé au 31/12/2011	Restes à réaliser au 31/12/2011	Report de l'exercice n-1	Résultat de clôture au 31/12/2011
DEPENSES	898 786,50 €	- €	- €	285 471,44 €
RECETTES	613 315,06 €	- €	- €	

SECTION DE FONCTIONNEMENT

	Réalisé au 31/12/2011	Report de l'exercice n-1	Résultat de clôture au 31/12/2011
DEPENSES	1 512 101,56 €	0,00 €	
RECETTES	965 786,50 €	546 315,06 €	0,00 €

L'ensemble des documents est consultable au service financier.

Il est proposé au Conseil municipal :

- d'approuver les comptes administratifs 2011 présentés ci-dessus et détaillés en annexe,
- de prendre acte du bilan des opérations immobilières réalisées en 2011 joint en annexe.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- après avoir entendu l'exposé du rapporteur et en avoir délibéré,
- vu l'avis favorable de la commission municipale «*Finances – Affaires générales – Ressources humaines – Intercommunalité*» du 9 février 2012,
- approuve les comptes administratifs 2011 présentés ci-dessus et détaillés en annexe,
- prend acte du bilan des opérations immobilières réalisées en 2011 joint en annexe.

Budget général

Adopté par 29 voix
3 abstentions (MM. Lafitte, Etcheverry-Ainchart, Duclercq)

Budget annexe – Camping municipal

Adopté par 29 voix
3 abstentions (MM. Lafitte, Etcheverry-Ainchart, Duclercq)

Budget annexe – Cinéma le Rex

Adopté par 29 voix
3 abstentions (MM. Lafitte, Etcheverry-Ainchart, Duclercq)

Budget annexe – Zone d'aménagement Alturan

Adopté par 29 voix
3 abstentions (MM. Lafitte, Etcheverry-Ainchart, Duclercq)

Monsieur le Maire n'a pas participé aux votes et a quitté la salle

Commentaires

M. le Maire

I - Les points marquants du CA 2011

- Les dépenses réelles de fonctionnement ont évolué entre 2010 et 2011 de + 2.95 %
- Les recettes réelles de fonctionnement ont augmenté entre 2010 et 2011 de + 2.98 %
- 92 % de dépenses réalisées et engagées en investissement
- Une augmentation continue de la capacité d'autofinancement entre 2010 et 2011 de 7 % soit 3 070 043 €
- Un encours de la dette de 19 254 558 € (17 404 558 € hors Elgar)
- Une capacité de désendettement de 6 années

Dépenses de fonctionnement	
Chapitre	CA 2011
Charges à caractère général	4 699 357
Charges de personnel	9 978 420
Atténuation de produits	559 145
Autres charges gestion	4 050 879
Charges financières	741 102
Charges exceptionnelles	73 934
Dépenses imprévues	
Total des dépenses réelles	20 102 837
Ordre entre sections	2 123 585
Ordre entre sections :Cessions immobilisations	4 071 689
TOTAUX	26 298 111

Recettes de fonctionnement	
Chapitre	CA 2011
Atténuation de charges	106 984
Produits des services	824 604
Impôts et taxes	16 878 853
Dotations et participations	4 430 875
Autres produits gestion	567 716
Produits financiers	664
Produits exceptionnels dont cessions	4 265 677
Total des recettes réelles	27 075 373
Ordre entre sections	328 142
TOTAUX	27 403 515
Excédent reporté Fonct.n-1	653 933
Excédent de fonctionnement 2011	1 759 337

Dépenses d'investissement	
Chapitre	CA 2011
Remboursement d'emprunts	3 723 831
OPERATIONS INVESTISSEMENT	8 689 660
Participations versées	228 766
Autres immobilisations financières	1 907 619
Ordre entre sections	328 142
TOTAUX	14 878 018

Déficit reporté Invest .n-1 519 715

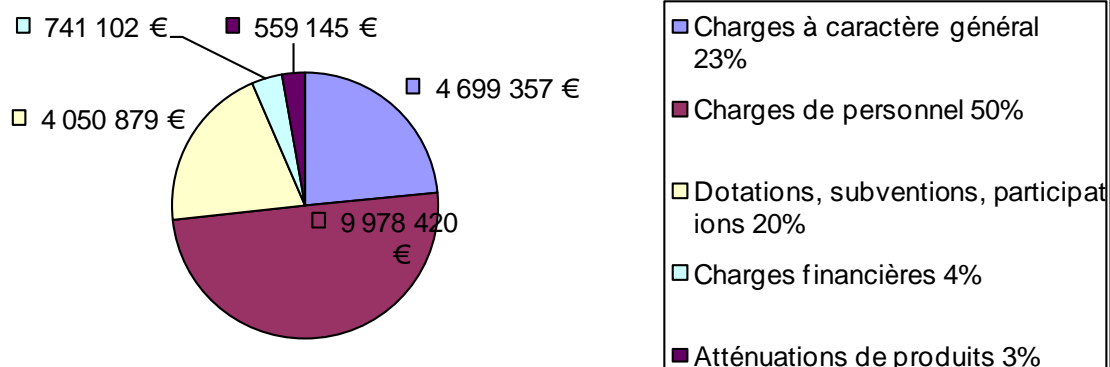
Recettes d'investissement	
Chapitre	CA 2011
Emprunt / Elgar	4 700 000
Subventions d'invest.	1 397 233
Autres recettes (fctva – tle-remb avances)	1 696 463
Autres immobilisations financières	1 874 388
Ordre entre sections	6 195 274
TOTAUX	15 863 358
Excédent d'investissement 2011	465 625

II – Détail de la section de fonctionnement

Evolution des dépenses réelles de fonctionnement de + 2.95 %

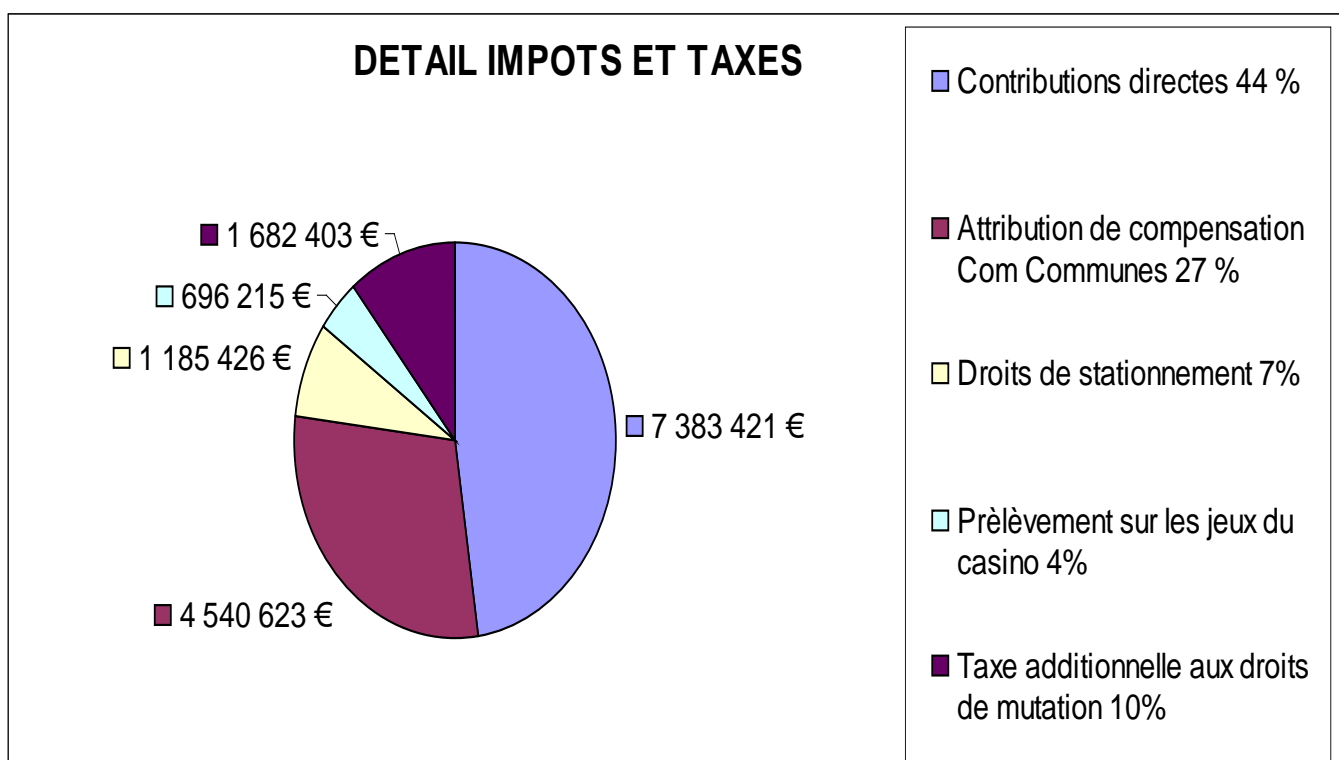
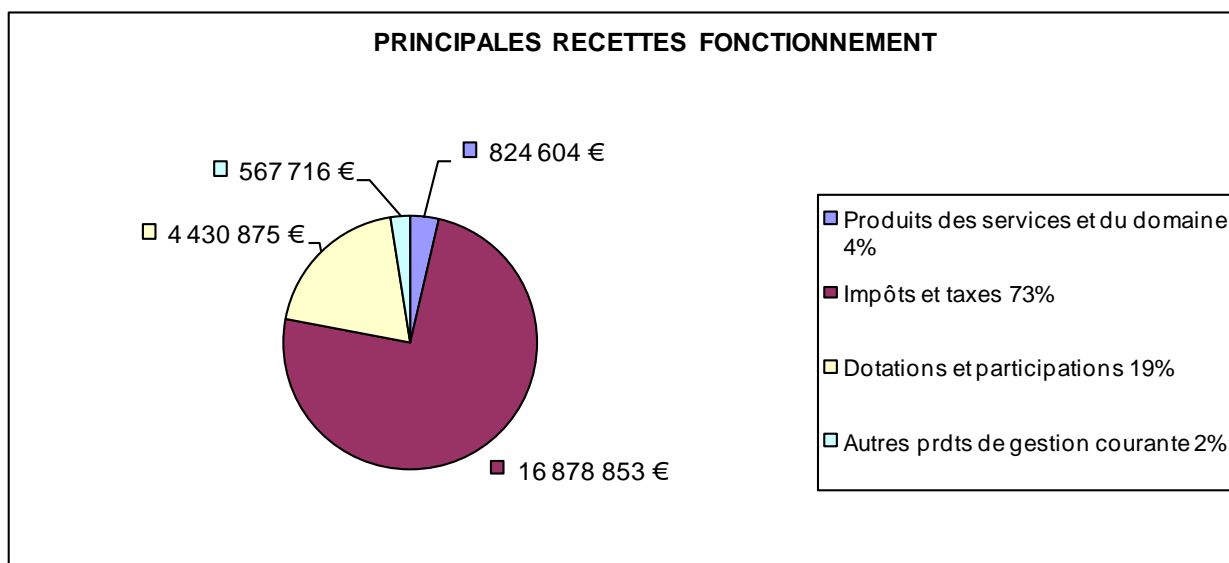
CHAPITRE	CA 2010	BP 2011 avec DM	CA 2011	Evolution 2010/2011
Charges à caractère général	4 608 851	4 868 547	4 699 357	2%
Charges de personnel	9 754 407	10 009 300	9 978 420	2%
Dotations, subventions, participations	3 921 860	4 106 586	4 050 879	3%
Charges financières	737 826	781 446	741 102	0%
Charges exceptionnelles	40 796	74 000	73 934	81%
Atténuations de produits	462 669	560 000	559 145	21%
TOTAL DEPENSES REELLES	19 526 409	20 399 879	20 102 837	2.95 %

PRINCIPALES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT



Augmentation des recettes réelles de fonctionnement hors cessions d'immobilisations de + 2.98 %

CHAPITRE	CA 2010	BP 2011 avec DM	CA 2011	Evolution 2010/2011
Atténuations de charges	163 971	90 000	106 984	-35%
Produits des services et du domaine	656 423	668 300	824 604	26%
Impôts et taxes	16 279 215	16 300 590	16 878 853	4%
Dotations et participations	4 590 033	4 490 433	4 430 875	-3%
Autres produits de gestion	531 242	540 000	567 716	7%
Produits financiers	623	600	664	7%
Produits exceptionnels	156 796	92 500	235 308	50%
RECETTES REELLES	22 378 303	22 182 423	23 045 004	2,98%
Cessions immobilisations			4 030 369	
TOTAL RECETTES REELLES			27 075 373	



III – Détail de la section d'investissement

92 % de dépenses réalisées et engagées en investissement

	BUDGET 2011 dont RAR 2010	CA 2011 MANDATE	RAR 2011 ENGAGE	% <i>Mandaté</i> + engagé
<u>DEPENSES</u> <u>D'EQUIPEMENTS</u>	<u>10 553 612</u>	<u>8 689 660</u>	<u>1 101 775</u>	
<u>Participations versées</u>	<u>616 167</u>	<u>228 766</u>	<u>303 464</u>	
3% logement social, syndicat d'électrification				
TOTAL DEPENSES	<u>11 169 779</u>	<u>8 918 426</u>	<u>1 405 239</u>	92%

Investissements structurants :

2 399 746 € investis sur :

- la médiathèque,
- la réalisation de la piste cyclable et l'aménagement des espaces publics d'Urdazuri,
- la création de locaux municipaux à Ur Mendi,
- le financement des logements sociaux.

3 700 000 € mobilisés pour l'acquisition du terrain Elgar destiné à la construction de logements sociaux.

898 768 € investis sur l'aménagement de l'éco-quartier Alturan (budget annexe ZAC Alturan).

2 818 680 euros d'investissements de proximité

Parallèlement aux opérations classiques d'entretien et d'aménagement des espaces publics, la municipalité a décliné en 2011 une trentaine d'opérations d'amélioration du cadre de vie réparties sur toute la commune.

Voirie et stationnement : 925 912 euros investis

- - Mise en sécurité de la rue Léonce Goyetche à Laiatz
- - Réfection du chemin de Gassinanéa à Acotz
- - Mise aux normes accessibilité, création de 70 nouvelles places de stationnement gratuites et espaces verts de l'avenue Gregorio Maranon
- - Réalisation d'un parking relais de 200 places en entrée de ville (stade de Kechiloa)

Revêtements sur:

- - Chemin de Chibau
- - Rue Chauvin Dragon
- - Boulevard Thiers
- - Chemin de Bordaberry
- - Chemin Antéréneá
- - Rue Gambetta (partie haute)
- - Rue Saint Exupéry, rue Paullan, rue des Libellules, avenue Schweitzer, rue James et rue Lamartine (quartier du Lac)

Bâtiments : 996 357 euros investis

- - Ecole du Centre (menuiseries, huisseries, ravalement et peinture)
- - Ecole AïceErrota (menuiseries)
- - Gymnase Urdazuri (remplacement des poteaux de soutènement de l'édifice)
- - Aménagement de la Médiathèque et ravalement complet du bâtiment
- - Réfection des vestiaires du gymnase de Chantaco
- - Réfection des guichets et peinture de la façade Sud du Jaï Alaï
- - Aménagement d'une « biberonnerie » à la crèche de Sagardian
- - Isolation coupe feu et peinture de la galerie de la Pergola

Equipements municipaux: 896 411 euros investis

■ Eclairage public, espaces verts et mobilier urbain:

- Renouvellement de l'éclairage public sur la zone de Jaldai et sur le quartier Urdazuri
- Aménagement des espaces verts et mobilier urbain sur Urdazuri, Habas, Urtaburu et la façade littorale

■ Matériels pour équiper et moderniser les services de voiries, les espaces verts, informatiser les écoles et conforter les missions de service public

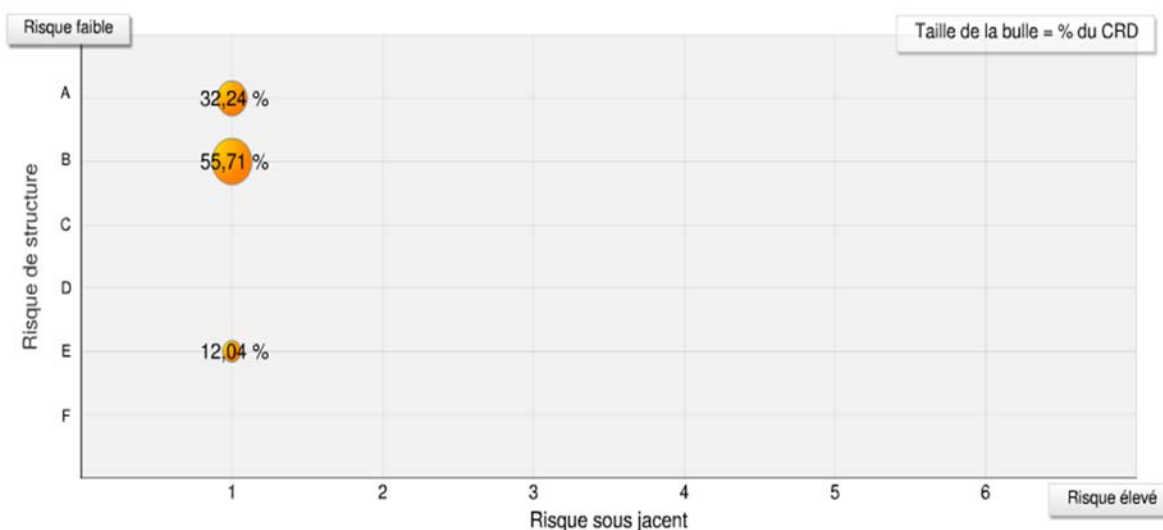
IV – La dette et la capacité d'autofinancement

Encours de la dette au 31 décembre 2011

Capital restant dû au 31 décembre 2010 :	18 278 389
Remboursement dette en capital en 2011 :	873 831
Emprunt nouveau réalisé en 2011 :	0
	17 404 558
Emprunt Elgar réalisé en 2011 :	3 700 000
Remboursement Elgar en 2011 :	1 850 000
Capital restant dû au 31 décembre 2011 :	19 254 558
Nombre d'années nécessaire au remboursement du capital de la dette	6

Structure de la dette au 31 décembre 2011 (annexe A2.9, p.105 du Compte Administratif 2011)

88% de la dette communale en 1a et 1b
12% de la dette communale en 1e



Une augmentation de 7% de la capacité d'autofinancement en 2011

		CA 2010	CA 2011	Evolution de CA à CA
RECETTES Réelles de fonctionnement dont 4 030 369 € de cession d'immobilisations		22 378 303	27 075 372	20.99%
DEPENSES Réelles de fonctionnement		19 526 409	20 102 837	2.95%
Solde de fonctionnement	A	2 851 894	6 972 535	
Produits des travaux en régies	B	65 864	127 877	
Produits de cession des immobilisations	C	54 603	4 030 369	
CAPACITE AUTOFINANCEMENT BRUTE	D = A+B-C	2 863 155	3 070 043	7.23%
ECHEANCE ANNUELLE DU CAPITAL	E	856 025	873 831	
CAPACITE AUTOFINANCEMENT NETTE	CAF NETTE = D - E	2 007 130	2 196 212	9.42%
CAPITAL DE LA DETTE		18 278 389	19 254 558	5.34%
Nombre d'années nécessaires au remboursement de la dette	CAPITAL / CAF BRUTE	6	6	

Le compte administratif 2011 est concordant en tous points au compte de gestion 2011 dressé par le receveur. Avez-vous des questions?

M. Duclercq

Nous n'avons pas de questions mais des commentaires.

Nous prenons acte de ce compte administratif dont les principales lignes nous ont déjà été présentées lors du débat d'orientations budgétaires, ce qui nous a donné l'occasion de réagir. Nous compléterons ici les commentaires apportés lors de ce débat.

Effectivement, la situation de la ville s'est assainie et équilibrée. L'indicateur clé synthétisant le mieux cet état de fait est le ratio dette/autofinancement brut qui mesure la capacité de remboursement. Il se stabilise autour de 6 depuis l'année dernière (il était à 15 en 2008, 10 il y a 2 ans) ce qui est une valeur très correcte. L'explication n'est pas à chercher dans le niveau de la dette – si l'on tient compte effectivement du portage du projet Elgar, notre dette a augmenté de plus de 5%, ce qui situe notre taux d'endettement dans la moyenne nationale des villes de même strate, autour de 80%; l'explication se trouve dans l'autofinancement brut c'est-à-dire la différence entre les recettes réelles et les dépenses réelles.

Côté dépenses, vous faites état, M. le Maire, de la maîtrise des dépenses de fonctionnement: elles se sont effectivement stabilisées depuis 2008 mais elles ont quand même progressé de près de 3% en 2011. En ramenant ce chiffre à la population et en le comparant aux moyennes nationales à strates comparables, et avec toutes les précautions d'usage liées aux particularités de la ville – en particulier son parc de résidences secondaires – les dépenses par habitant sont supérieures de 20% à la moyenne nationale.

En fait, la véritable explication de la situation est plus sûrement à trouver dans la capacité de la commune à générer mécaniquement des recettes. Saint Jean de Luz est incontestablement une ville riche. Le produit des impôts augmente régulièrement (+11% sur les trois dernières années). On ne peut parfois s'empêcher de sourire, M. le Maire, quand vous nous annoncez fièrement que les taux d'imposition communale sont inchangés depuis trois ans alors que le produit de l'impôt direct a augmenté de 16% sur la même période. Je ne parle même pas des droits de mutation dont le produit a explosé.

La vérité est que la ville possède un potentiel fiscal exceptionnel; pour s'en convaincre, il suffit de comparer pour les trois taxes le produit fiscal total au potentiel fiscal de la commune qui se calcule en appliquant aux bases communales les taux moyens nationaux. Si on le compare aux villes de même strate, ce potentiel de mobilisation est de 84 % pour les villes de + 10 000 habitants – il s'agit des chiffres de 2009 donc j'ai repris pour notre ville la même année : il s'établit à 68 % pour notre commune, c'est-à-dire que nous n'exploitons que 68 % de notre potentiel fiscal. Nous avons un produit fiscal par habitant – je parle de la fiscalité directe - 2,2 fois plus élevé que la moyenne nationale, autrement dit, nous avons la production fiscale d'une ville de plus de 30 000 habitants ce qui, même en tenant compte du poids conséquent des résidences secondaires qui contribuent à l'impôt, est considérable.

Dans un tel contexte, sans dire qu'il est facile de retrouver rapidement un équilibre budgétaire mis à mal par des circonstances conjoncturelles, vous avouerez avec nous, M. le Maire, que cela facilite grandement les choses.

Pour conclure, de manière plus anecdotique au regard des montants, mais ô combien symbolique, il y a toujours «ce petit caillou dans la chaussure» dont on n'arrive décidément pas à se débarrasser : je veux parler bien sûr de la pénalité pour non respect de la loi SRU. 68.000 € certes, mais 68.000 € de trop.

M. Amaro

Merci de me donner la parole. Nous n'étions pas là lors du débat d'orientations budgétaires mais je vais en dire juste un tout petit mot.

M. le Maire

Nous allons être très clairs, M. Amaro. Si nous devons refaire le conseil précédent parce que vous n'étiez pas présent, je ne suis pas du tout d'accord. Aujourd'hui, nous sommes sur le compte administratif.

M. Amaro

Mon collègue a parlé tout à l'heure du débat d'orientations budgétaires, il a dit qu'il allait apporter des précisions.

M. le Maire

Allez-y mais je me permettrai de vous couper, M. Amaro.

M. Amaro

Vous verrez, mes propos intéresseront plutôt Mme Alliot-Marie que vous-même.

M. le Maire

Si c'est sur le plan national, je vous coupe immédiatement.

M. Amaro

Je veux revenir d'un mot sur ce que vous avez dit lors du DOB.

M. le Maire

Non, je ne vous donne pas la parole et nous passons au vote. Excusez-moi, M. Amaro, mais vous avez choisi de ne pas être là au précédent conseil. Il fallait être là, le rôle d'élu, c'est d'être autour de la table du conseil municipal.

M. Amaro

J'admire votre sens de la démocratie mais je vais attaquer le compte administratif. J'aurai des commentaires quelques peu différents de ceux de mon collègue.

Je vais d'abord aborder le premier point sur la maîtrise des dépenses de fonctionnement. Au compte administratif, elles s'élèvent à 20.102.837 € et celui de 2010 révélait un résultat net de 19.526.000 €, soit une augmentation de 577.000 € qui représente une augmentation de 3 %, ce qui n'est pas rien alors qu'il y a une réelle incertitude sur les dotations de l'Etat. Ce ne sont donc pas des dépenses maîtrisées. Quand on augmente de 3 % les dépenses, elles ne sont pas maîtrisées.

Le deuxième point concerne la capacité d'autofinancement net. Un montant de 2.196.212 € en valeur absolue, c'est un résultat de 196.000 €, supérieur à celui de 2010, nous sommes d'accord. Mais regardons-y de plus près. En 2011, par rapport à 2010, le produit des droits de mutation, on l'a dit aussi, a connu un très net rebond de 500.000 €. Et, pour être tout à fait précis, sont compris dans ce chiffre les 37.000 € des recettes provenant du casino.

Ensuite, toujours par rapport au compte administratif 2010, les recettes des contributions directes dues à une augmentation mécanique des bases produisent 357.000 € de plus. C'est donc, M. le Maire, une augmentation réelle des recettes de fonctionnement de 857.000 €. La comparaison du résultat net à celui de 2010 appelle cependant quelques commentaires.

C'est, de fait, malgré l'apparence des chiffres, une petite dégradation de la situation par rapport à 2010 car la marge nette, qui dépassait 2 millions d'euros en 2010, ne comprenait pas du tout ces 500.000 € de recettes nouvelles pour 2011. Et vous n'êtes pas certain de retrouver des droits de mutation au compte administratif 2012, vous l'avez d'ailleurs dit en commission des finances, à la hauteur de ceux de 2011.

Afin de vraiment maîtriser la capacité d'autofinancement nette de la ville, M. le Maire, il faut impérativement baisser très significativement les dépenses de fonctionnement qui ont augmenté en 2011 de 3 % - je le rappelle – et, nous ne cessons de vous le dire, depuis 2008.

Le troisième point concerne la dette. Je vais m'attarder dans un premier temps sur la structure de la dette, je serai le plus complet possible dans ma démonstration mais ce sera, je le reconnais, un peu ardu.

Quand les prêts sont structurés, cela peut se compliquer fortement et cela bien sûr dépend sur quels indexes financiers ils sont fondés. Je vous avais demandé au conseil de décembre s'il y avait d'autres prêts structurés et vous m'aviez répondu par l'affirmative. J'ai en effet examiné tous les contrats des emprunts à taux structuré : il y en a cinq, les autres étant à taux fixe. J'ai constaté d'ailleurs qu'une bonne partie de ces derniers étaient contractés à l'origine à taux variable, ces taux ayant augmenté ensuite pour progresser vers les 5 %, pour arriver, il y a quelques années en taux fixe dont l'amplitude, à l'heure actuelle, varie de 3,8 à 5,25 en actuariel, alors que maintenant les taux variables sont inférieurs à 2 %. Mais je ne vous reproche rien dans ces renégociations car vous avez opté pour la prudence et c'est bien ainsi.

Je vous interrogeais M. le Maire également au cours du conseil du 9 décembre en m'exprimant sur un emprunt structuré à risque dont la presse avait écrit qu'il était toxique, c'est le numéro 309. Je l'ai très bien examiné. Je veux parler de celui, comme vous avez dit tout à l'heure, classé 1-E sur l'échelle de Gissler et qui comporte – on n'en avait pas parlé la dernière fois – deux prêts refinancés : l'un souscrit à l'origine en 2001 de 1.524.000 € sur 15 ans sur un taux fixe, l'autre en 2006 de 600.000 € sur une durée de 7 ans sur un multi-index. Vous avez désormais, à la suite de ce refinancement que vous avez demandé, un nouvel emprunt sur 25 ans avec barrière Euribor 6 % et avec un effet de levier multiplié par 5. Sur les quatre autres prêts structurés, j'ai noté tout de même une concentration des risques sur la hausse de l'Euribor 12 mois, par exemple sur le contrat n° 304 de 2.400.000 € à la Société Générale, il est fondé sur BarrièreEuribor 5 % mais sans effet de levier, ce qui est beaucoup moins grave de conséquences.

Par contre, il y a un gros problème sur le numéro 309 prêt Dexia de 2.300.000 € dont je viens de décrire le refinancement pour une partie de ce montant. En effet, si l'Euribor 12 mois montait au-dessus de 6 %, le taux à payer sur toute la dette augmenterait avec un effet de levier multiplié par 5, et si on multiplie le capital restant dû du 309 par 5, on s'aperçoit que le montant d'exposition Euribor 12 mois est supérieur à la dette. Comme le 309 – et là je vais rentrer un peu plus dans les détails – a un effet de levier multiplié par 5, il faudrait rajouter quatre fois le capital restant dû, c'est-à-dire 2.320.000 € et l'on arrive au montant de 24.900.000 € - presque 25.000.000 € - à comparer à l'encours total de la dette - j'ai pris le compte administratif 2010 de 18.000.000 € Donc, M. le Maire, je vous redis que votre devoir de gestionnaire, c'est de ne prendre aucun risque en matière de prêt. Seuls les emprunts à taux fixe sont sûrs. Je vous conseille en fait de sortir du prêt n° 309, même si cela vous coûtera un peu d'argent, ainsi il n'y aura pas de surprise. Au demeurant, cela vous a donné également un plus de marge au moment du refinancement, car la maturité prolongée de la dette vous donne évidemment moins d'intérêts à payer et bien sûr moins d'annuités du capital. Mais, in fine, ce sera beaucoup plus cher pour les luziens sans parler du risque intrinsèque contenu dans cet emprunt.

J'en viens maintenant à l'encours de la dette : 19.254.000 € à l'heure actuelle, que vous voulez plafonner à 20.000.000 € avez-vous dit lors du DOB. Mais, c'est vrai, il ne faut pas que j'évoque ce nom... Le désendettement que vous avez chiffré à 6 années – il est exactement à 6,2 mais ce n'est pas très grave – au regard de 2011 mérite un commentaire. Les villes de notre strate se désendettent en moyenne sur le plan national en quatre années. Vous en êtes un peu loin. D'ailleurs, le ratio n° 5 montre que votre dette dépasse de 30 % la moyenne nationale des villes de notre strate : 1.344 € par habitant contre 968 € en 2008. D'ailleurs, vous avez comparé cet encours 2011 par rapport à celui de 2008, je ne comprends pas pourquoi, vous m'en expliquerez les raisons. Je vais vous donner une autre information, qui vous fera plaisir M. le Maire en tant que conseiller régional retraité : notre région se désendette en 0,75 années dont c'est un exemple à suivre. Et je vais vous dire, M. le Maire : depuis 2008, nous assumons notre rôle de contrôle et d'alerte. C'est notre travail. Nous l'avons fait dignement, on continuera avec la même rigueur et la même franchise. Et si je veux croiser un autre ratio, c'est-à-dire la dette sur les recettes réelles de fonctionnement, nous obtenons 84 % pour notre ville alors que les villes de même strate au niveau national donnent un ratio de 76,7 %, donc on est là aussi un peu au-dessus.

Je vais terminer par un petite adage qui se dit dans les milieux financiers : quand on dépense plus qu'on ne gagne, M. le Maire, on s'endette. Et lorsqu'on s'endette, on perd son crédit.

Mme Debarbieux

Juste un petit commentaire par rapport à ce que je viens d'entendre concernant la dette. Si on arrive à des situations semblables, c'est parce qu'il y a un système qui le permet, c'est le système capitaliste financier qui crée des bulles spéculatives et dont beaucoup de collectivités sont touchées à différents degrés. Ce que j'aimerais, M. le Maire, c'est vous entendre dénoncer ces choses-là.

M. le Maire

Si vous attendez de moi qu'on sorte du système capitaliste, la réponse est non, je ne vois pas comment je pourrais le faire même si je le voulais car un budget communal est très normé.

M. Amaro

Ce sont les banques qui montent ces dossiers, elles ne sont jamais perdantes parce qu'elles sont réassurées derrière, et c'est toujours les collectivités locales qui en paient les conséquences.

M. le Maire

Pour répondre à l'ensemble des groupes sur la section de fonctionnement, il est vrai que Saint Jean de Luz est une ville avec des résidences secondaires, il est vrai que ces dernières payent des impôts à la commune, il est vrai également que nous avons de bonnes recettes fiscales. Cette année, nous avons même eu des recettes exceptionnelles sur la taxe additionnelle aux droits de mutation.

Heureusement que nous en avons, cela permet de redistribuer, de faire des travaux – je vous en ai donné la liste – on n’accumule pas, on le remet au service de la population, ce dont il ne faut pas se plaindre. Et nous avons des taux d’imposition bas, vous avez souligné le potentiel fiscal, nous profitons donc de l’augmentation de l’assiette pour financer nos dépenses. Nous n’allons pas pleurer, nous avons des recettes et nous mettons nos dépenses au niveau de ces recettes, tout en étant prudent chaque année au moment de la préparation du budget. Cette année, vous le verrez dans un mois lorsque nous voterons le budget, nous allons encore descendre l’estimation de recettes des taxes additionnelles des droits de mutation pour faire ce que vous me recommandez : agir en bon père de famille. Je vois que vous vous êtes amusé, M. Amaro, en faisant des additions et des multiplications.

M. Amaro

Les chiffres sont têtus.

M. le Maire

Oui, les chiffres sont têtus mais ce que je regarde, ce sont les chiffres que me demandent les services de la Préfecture et des Finances publiques, qu’ils constatent et approuvent eux-mêmes avec le compte de gestion. Comme on dit, avec des si, on peut mettre Paris à Roubaix.

M. Amaro

Approuver des comptes, c’est la profession du comptable public, mais $4 + 2 = 6$, c’est tout.

M. le Maire

Toute votre démonstration est basée sur des «si». On peut ainsi aller très loin, et je vous laisse y aller allègrement. Comme je vous ai dit la dernière fois, je vous laisse à vos élucubrations.

M. Amaro

Ces caricatures et ces approximations ne vous grandissent pas.

M. le Maire

Votre démonstration est tellement caricaturale que je suis obligé de vous le dire. Quant au prêt dont vous avez parlé un peu plus longuement et de façon tout à fait sérieuse, il s’agit d’un bon prêt à condition que nous fassions ce que nous faisons régulièrement : de la gestion active de la dette. Aujourd’hui, le prêt est basé sur l’Euribor 1 an qui est à 1,664 - moins de 2 - et nous permet d’avoir un taux fixe de 3,84, certes jusqu’à ce que l’Euribor atteigne 6 %. Aujourd’hui, un prêt n’est pas un dossier posé sur une étagère qui prend la poussière, contrairement à autrefois. Aujourd’hui, on fait de la gestion active, on regarde régulièrement quel est le meilleur taux pour la commune. Ce taux, tel que vous en avez parlé, est un excellent taux pour la commune.

M. Amaro

Ce que je vous reproche, c'est de prendre des risques au niveau des finances.

M. le Maire

Sur les 5 000 communes qui ont été taxées d'avoir souscrit des emprunts toxiques, combien y a-t-il de communes qui représentent votre parti, M. Amaro?

M. Amaro

Vous n'allez pas aborder ce sujet sous cet angle, M. le Maire.

M. le Maire

Mais je suis obligé de le faire.

M. Amaro

Soit, si vous voulez, même si je n'ai pas les chiffres en tête : beaucoup moins que les communes qui représentent votre parti. Un ami qui est maire dans le Béarn, et que vous connaissez très bien, m'a dit qu'il a 50 % de prêts toxiques mais pas classés 1-E, classés 3-E. Il me dit : *«tant que je peux rembourser, je le fais mais j'ai une épée de Damoclès au-dessus de la tête»*.

M. le Maire

Je le répète, dans le cas qui nous intéresse, nous avons souscrit un taux très bas, qu'il faut bien sûr surveiller. Un seul taux, qui représente 12 % de la dette, donc même s'il y avait des remous, ça n'impacterait pas énormément notre commune. De plus, vous venez de découvrir ce contrat de prêt alors qu'il vous est présenté tous les ans, depuis 2008, à chaque vote du compte administratif.

M. Amaro

Il était inscrit les autres années mais pas cette année, c'est bizarre. Quand on regarde l'état de la dette par nature, il n'y a aucune dette mentionnée «produit structuré», cela a disparu, c'est curieux.

M. le Maire

On ne va pas se perdre, M. Amaro.

M. Amaro

On ne se perd pas sauf lorsque vous êtes en difficulté.

M. le Maire

Vous avez fait une comparaison avec la région. J'ai été conseiller régional pendant six ans et j'ai vu les taux d'imposition de la région augmenter de 64 %, de 2004 à 2010. Selon moi, la région n'est pas un exemple à donner.

M. Amaro

Le pourcentage en valeur nominale n'était pas celui-là.

M. le Maire

D'ailleurs, tout le monde sait que les régions ont beaucoup augmenté les impôts durant la dernière mandature.

Mme Jariod

Je voudrais aussi intervenir sur le budget de façon technique.

M. Amaro a fait comme chaque année une analyse sérieuse et complète du compte administratif et votre réponse habituelle est toujours la même depuis notre élection : tout va bien, les finances sont saines...Cependant je voudrais faire quelques rappels.

En effet, en 2008, lors du vote du budget, juste après notre élection, nous avons été les premiers à vous alerter sur l'état des finances de notre ville. Nous avons mis en avant, en particulier, le taux d'endettement qui était dans un seuil critique, et ce d'autant plus - et nous allons le répéter - que vous aviez des projets d'investissements gigantesques, avec votre feu médiathèque, eu égard aux possibilités financières réelles de notre commune. Vous ne pouviez ni supporter un endettement de 12 millions d'euros, ni un fonctionnement estimé à 1 million d'euros par an. Vous nous avez entendus et vous avez arrêté ce projet avec les conséquences que l'on sait.

En 2007, la capacité d'autofinancement nette était négative de 558.000 €. En faisant un paquet avec 2008, nous pouvons affirmer que vous n'aviez pas les fonds propres pour payer les annuités du capital, alors même que vous envisagiez un investissement de 12 millions d'euros.

Je vais me permettre de relire les conclusions de la cour des comptes : *«Le montant de cette capacité d'autofinancement brute s'avère ainsi, au 31 décembre 2007, inférieur à l'annuité de la dette en capital, ce qui entraîne dès lors la disparition de la capacité d'autofinancement nette».*

Comment avez-vous fait pour couvrir de déficit? Tout simplement en empruntant! C'est de la cavalerie! Certes, en 2010, vous avez amélioré la situation. Lors du débat d'orientations budgétaires de 2009, nous vous disions, M. le Maire, qu'il vous fallait arriver très vite à un autofinancement d'au moins 2 millions d'euros. Cela a été fait. C'est un net progrès. Vous nous avez encore entendus.

Par contre, en 2011, comme vient de le démontrer M. Amaro, et malgré les apparences, d'une part vous n'avez pas maîtrisé les dépenses de fonctionnement (+ 3 %), et d'autre part la structure de la dette montre bien que vous avez des décisions à prendre pour sortir d'un emprunt qui peut peser un jour ou l'autre d'une manière importante sur l'encours de la dette de notre ville.

Comme vous pouvez le constater, M. le Maire, nos propositions sont toujours très bonnes et nous vous invitons à les mettre en application pour la santé du budget de notre commune.

M. le Maire

Bien, j'en prends note. Je souhaite ici remercier les services de la mairie, que ce soit les services administratifs ou techniques, et tout particulièrement le service des finances, pour la bonne tenue de ce budget.

N° 2 - FINANCES

**BUDGET GENERAL ET BUDGETS ANNEXES:COMPTES
ADMINISTRATIFS 2011 : AFFECTATION DES RESULTATS**

Monsieur le Maire expose :

Après le vote des comptes administratifs, le Conseil municipal doit délibérer sur l'affectation des résultats :

□ **BUDGET GENERAL**

Excédent d'investissement repris en recette d'investissement:	compte 001	465 624,86 €
Solde des Restes à réaliser		- 1 346 654,50 €
Couverture du déficit d'investissement repris en recette d'investissement :	compte 1068	881 029,64 €
Solde de l'excédent de fonctionnement repris en recette de fonctionnement:	compte 002	878 307,54 €

□ **BUDGET ANNEXE : CAMPING MUNICIPAL**

Excédent d'investissement à reporter	compte 001	3 617,28 €
Excédent de fonctionnement à reporter	compte 002	68 807,69 €

□ **BUDGET ANNEXE– CINEMA LE REX**

Excédent d'investissement à reporter	compte 001	59 796,17 €
---	------------	--------------------

Excédent de fonctionnement à reporter	compte 002	1 508,20 €
--	------------	-------------------

□ **BUDGET ANNEXE– ALTURAN**

Déficit d'investissement à reporter	compte 001	285 471,44 €
--	------------	---------------------

Il est proposé au Conseil municipal :

- d'approuver les affectations des résultats des comptes administratifs 2011.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- après avoir entendu l'exposé du rapporteur et en avoir délibéré,

- vu l'avis favorable de la commission municipale «*Finances – Affaires générales – Ressources humaines – Intercommunalité*» du 9 février 2012,

- approuve les affectations des résultats des comptes administratifs 2011.

Budget général

Adopté par 30 voix
3 abstentions (MM. Lafitte, Etcheverry-Ainchart, Duclercq)

Budget annexe – Camping municipal

Adopté par 30 voix
3 abstentions (MM. Lafitte, Etcheverry-Ainchart, Duclercq)

Budget annexe – Cinéma le Rex

Adopté par 30 voix
3 abstentions (MM. Lafitte, Etcheverry-Ainchart, Duclercq)

Budget annexe – Zone d'aménagement Alturan

Adopté par 30 voix
3 abstentions (MM. Lafitte, Etcheverry-Ainchart, Duclercq)

Commentaires

M. Amaro

J'aurais aimé que les excédents capitalisés de 878.307 € soient évoqués dans la section d'investissements. A la lecture de la délibération, je ne comprenais pas du tout comment on pouvait obtenir 465.000 €, il aurait fallu préciser ce montant de 878.307 € qui arrive en recettes, ce qui n'est pas le cas dans le tableau de la première délibération.

Je l'ai dit en commission des finances, on a à l'heure actuelle un déficit avec Alturan de 285.000 €, je ne sais pas quand cette opération sera clôturée. Peut-on avoir des informations?

M. le Maire

Nous avons pris hier en conseil communautaire la décision suivante : le chenil va déménager sur un terrain mis à disposition par la ville de Saint Pée sur Nivelles, et nous allons donc pouvoir enchaîner sur la suite des opérations, avec vente du terrain, etc...

M. Amaro

Faudra-t-il dépolluer ce terrain?

M. le Maire

Ce n'est pas le terrain du chenil que l'on vend, c'est un terrain à l'intérieur de la ZAC. Le chenil sera échangé avec la communauté de communes.

N° 3 - FINANCES

BUDGET GENERAL ET BUDGETS ANNEXES : COMPTES DE GESTION 2011 DU TRESORIER PRINCIPAL DE SAINT-JEAN-DE-LUZ

Monsieur le Maire expose :

Les comptes de gestion du budget général et des budgets annexes sont des documents comptables établis par le trésorier principal à la clôture de l'exercice budgétaire. Leurs présentations retracent les bilans d'entrée et les opérations de l'exercice.

Les comptes de gestion 2011 sont concordants en tous points avec les comptes administratifs 2011.

L'ensemble des documents est consultable au service financier.

Il est proposé au Conseil municipal :

- d'approuver les comptes de gestion 2011 du Trésorier Principal de Saint Jean de Luz.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- après avoir entendu l'exposé du rapporteur et en avoir délibéré,

- vu l'avis favorable de la commission municipale «*Finances – Affaires générales – Ressources humaines – Intercommunalité*» du 9 février 2012,

- approuve les comptes de gestion 2011 du Trésorier Principal de Saint Jean de Luz.

Adopté à l'unanimité

N° 4 – FINANCES

REFECTION DE LA PISTE D'ATHLETISME – DEMANDE DE SUBVENTIONS A L'ETAT, AU CONSEIL REGIONAL D'AQUITAINE ET AU CONSEIL GENERAL DES PYRENEES ATLANTIQUES

Monsieur Etchevers, adjoint, expose :

La commune de Saint-Jean-de-Luz a aménagé en 1994 une piste d'athlétisme, qui a obtenu une homologation en 1^{ère} catégorie en septembre 1997. Cette piste est utilisée aussi bien par des scolaires que par le club local d'athlétisme et accueille régulièrement des compétitions départementales, régionales et même nationales.

Après 16 années d'utilisation, cette piste souffre d'une certaine détérioration qui nécessite de réaliser une réfection complète. Le montant estimatif de l'opération s'élève à 395.000 €HT.

Ces travaux pourraient être financés par l'Etat, le Conseil régional d'Aquitaine, le Conseil général des Pyrénées atlantiques selon le plan de financement prévisionnel ci-dessous :

Etat (programme 122 action 01): 20%	79.000,00€
Conseil général des Pyrénées atlantiques : 20%	79.000,00€
Conseil régional d'Aquitaine : 14,68%	58.000,00€
Etat (DETR) : 25,32%	100.000,00€
Commune	79.000,00€
TOTAL	395.000,00 €HT

Il est proposé au Conseil municipal :

- d'approuver la réfection de la piste d'athlétisme,
- d'approuver le plan de financement de l'opération qui sera proposé au budget primitif 2012,
- d'autoriser M. le Maire à solliciter auprès des partenaires financiers les subventions les plus élevées possibles pour cette opération.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- après avoir entendu l'exposé du rapporteur et en avoir délibéré,
- vu l'avis favorable de la commission municipale «*Finances – Affaires générales – Ressources humaines – Intercommunalité*» du 9 février 2012,
- approuve la réfection de la piste d'athlétisme,
- approuve le plan de financement de l'opération qui sera proposé au budget primitif 2012,
- autorise M. le Maire à solliciter auprès des partenaires financiers les subventions les plus élevées possibles pour cette opération.

Adopté à l'unanimité

N° 5 – RESSOURCES HUMAINES

APPROBATION D'UNE CONVENTION D'ADHESION AU DISPOSITIF HANDI RESEAU DE LA CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE BAYONNE PAYS BASQUE

Monsieur Echave, conseiller municipal délégué, expose :

Dans le cadre de la politique menée en faveur des personnes en situation de handicap, le dispositif Handi Réseau de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Bayonne Pays Basque permet d'accueillir, accompagner et évaluer les projets professionnels des personnes reconnues travailleurs handicapés.

La commune pourrait adhérer à ce dispositif, sans engagement financier, pour compléter son accompagnement en faveur des personnes handicapées, sous la responsabilité d'un tuteur (agent) désigné par la collectivité.

Il est proposé au Conseil municipal :

- d'approuver la signature d'une convention d'adhésion au dispositif Handi Réseau de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Bayonne Pays Basque.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- après avoir entendu l'exposé du rapporteur et en avoir délibéré,

- vu l'avis favorable de la commission municipale «*Finances – Affaires générales – Ressources humaines – Intercommunalité*» du 9 février 2012,

- approuve la signature d'une convention d'adhésion au dispositif Handi Réseau de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Bayonne Pays Basque.

Adopté à l'unanimité

N° 6 – ADMINISTRATION GENERALE

**CONSTRUCTION D'UNE NOUVELLE ECOLE MATERNELLE –
DESIGNATION DU LAUREAT DU CONCOURS DE MAITRISE D'OEUVRE**

Madame Arribas-Olano, adjoint expose :

Conformément aux articles 70 et 74 du code des marchés publics, le Conseil municipal a autorisé par délibération du 20 août 2011, le lancement d'une procédure de concours pour désigner le maître d'œuvre qui sera chargé de la conception et la réalisation de la nouvelle école maternelle.

Le jury, constitué conformément à l'article 24 du code des marchés publics, s'est réuni le 14 octobre 2011 pour sélectionner les candidats admis à concourir. Sur les 48 candidatures reçues, 4 ont été sélectionnées et ont été admises à présenter une offre sur la base des critères suivants : structure professionnelle de l'équipe et complémentarité des compétences proposées, qualité architecturale des références présentées et contenu de la note de motivation demandée.

La commission technique a procédé à une analyse des projets sous l'angle fonctionnel, technique et économique pour permettre aux membres du jury de donner leur avis au vu des critères prévus par le règlement de consultation.

Le jury réuni le 31 janvier, après examen des offres présentées anonymement a auditionné le rapporteur de la commission technique, et a procédé au classement des offres en prenant également en compte le volet architectural. Le projet classé en première position a été présenté par l'équipe (anonymat levé à l'issue de la réunion par un huissier de justice):

Bertrand MASSIE, atelier 114 – Architecte mandataire
 Mathias GULACSY, atelier 114 - Architecte associé
 Cabinet CETAB INGENIERIE – Bureau d'études pluridisciplinaire

Le montant du projet proposé s'élève à 2.201.000€HT incluant l'aménagement de 20 places de stationnement.

Le montant de la rémunération de l'équipe s'élève à 255.760€HT pour la mission de base et 33.860€HT pour les missions complémentaires (SSI, signalétique et OPC).

Il est donc proposé au Conseil municipal :

- de désigner l'équipe représentée par Bertrand Massie, architecte, attributaire du marché de maîtrise d'œuvre pour la construction de la nouvelle école maternelle,
- d'autoriser M. le Maire à signer les actes afférents à cette procédure,
- de procéder à l'indemnisation des trois équipes non retenues (Equipe 1 architecte mandataire Marc Ballay, Equipe 2 mandataire SCOP Atelier Provisoire, Equipe 3 mandataire SARL François Guibert architecte) pour un montant de 18.500 €TTC chacune.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- après avoir entendu l'exposé du rapporteur et en avoir délibéré,
- vu l'avis favorable de la commission municipale «*Famille, Petite enfance, Enfance, Education, Jeunesse*» du 2 février 2012,
- vu l'avis favorable de la commission générale du 7 février 2012,
- désigne l'équipe représentée par Bertrand Massie, architecte, attributaire du marché de maîtrise d'œuvre pour la construction de la nouvelle école maternelle,
- autorise M. le Maire à signer les actes afférents à cette procédure,
- procède à l'indemnisation des trois équipes non retenues (Equipe 1 architecte mandataire Marc Ballay, Equipe 2 mandataire SCOP Atelier Provisoire, Equipe 3 mandataire SARL François Guibert architecte) pour un montant de 18.500 €TTC chacune.

Adopté par 29 voix
4 contre (M. Amaro, Mme Jariod,
 M. Sirvent, Mme Debarbieux)

Commentaires

Mme Debarbieux

M. le Maire, je souhaiterais vous poser plusieurs questions:

Avec ce projet, a-t-on évalué les risques que cette construction peut entraîner pour les riverains? Je pense aux risques d'inondation pour les habitations des alentours. En ayant en mémoire les dégâts occasionnés lors des travaux du bassin de rétention, au niveau de l'école maternelle chez nos voisins, pouvez-vous nous assurer que toutes les précautions - études de terrain, etc... - seront prises pour qu'une telle mésaventure ne se reproduise pas?

Le montant de ce projet s'élève à 2.201.000 € Avez-vous fixé un seuil, non dépassable, si le coût du chantier, au gré de sa progression, ne rentre plus dans cette enveloppe?

Décidément, en listant toutes les contraintes et les risques liés au choix de ce site, je continue à penser que la solution la plus pertinente aurait été de construire cette école à Alturan par exemple.

M. le Maire

Pour ce qui concerne votre question sur les eaux de pluie, il y a bien sûr un bassin de rétention prévu sous la cour de l'école, en fonction de la surface imperméabilisée. Par contre, je n'ai pas compris ce que vous avez dit sur une inondation antérieure? A Mariñela? Ce n'est pas la même chose, c'est un bassin de 25 mètres qu'ils ont installé sous terre, cela n'a rien à voir. Pour ce qui est du coût du chantier, nous en sommes aujourd'hui à la phase de concours, il est donc difficile de donner un prix exact. Au moment de l'appel d'offres et du DCE, le coût du chantier sera définitivement fixé et ne devra pas dépasser ce qui est prévu, puisque de toute façon une prévision en préparation budgétaire a été réalisée.

M. Lafitte

La construction de cette école maternelle au plus près du groupe scolaire élémentaire associé nous semble aller dans le sens d'une politique cohérente et rationnelle quant à la répartition des établissements du premier degré sur le territoire de la commune. De plus, ce rapprochement est une demande récurrente et pérenne des deux conseils d'école où se retrouvent entre autres, enseignants, et représentants élus des parents d'élèves. Notre vote s'appuie donc sur ces deux constats et, loin de toute posture circonstancielle, nous estimons qu'il va au plus près de l'intérêt général. Néanmoins, le coût pour les finances communales n'est pas neutre, approchant les 2.500.000 € HT si l'on tient compte de toutes les rémunérations annexes. Une des prestations comprises dans le prix est l'aménagement de 20 places de stationnement : celui-ci ne pouvait-il pas être réalisé en régie municipale, de manière à faire baisser le coût du projet?

D'autres économies nous semblent envisageables, notamment au niveau des missions complémentaires, mais c'est à vous et aux services techniques de mener une négociation dans l'intérêt des finances de la ville. A son niveau, Herri Berri y veillera.

Concernant la dernière partie de la délibération, nous regrettons, et l'avions dit en temps utile, que quatre équipes d'architectes aient été retenues pour le concours alors que trois simplement suffisaient. Vous avez sous les yeux le montant de l'économie qui aurait pu être ainsi réalisée : 18.500 € Dommage.

M. le Maire

Vous rappelez-vous si, parmi les trois premières retenues, il y avait l'équipe gagnante? Moi, je ne m'en souviens pas.

M. Lafitte

Oui, alors, pourquoi pas cinq, pourquoi pas six? A un moment, il faut mettre une limite, surtout à cette hauteur-là de prix, je considère que c'est significatif.

M. le Maire

Nous en sommes aujourd'hui à l'étape du concours. L'esquisse ayant reçu l'approbation des professionnels, nous allons avancer sur la mise au point du projet. Nous affinerons alors plus précisément, notamment pour ce qui concerne l'aménagement des places de stationnement, en faisant une étude de circulation globale sur l'ensemble de la zone. Cela dit, cela me paraît une bonne idée de prévoir des places de stationnement à cet endroit pour les parents qui accompagnent les enfants.

N° 7 – ADMINISTRATION GENERALE

AMENAGEMENT DE L'ÎLOT LES ERABLES – AUTORISATION DE LANCEMENT D'UN APPEL A CONCURRENCE

Monsieur le Maire expose :

Afin de finaliser l'aménagement de l'îlot les Erables, la commune souhaite la réalisation d'un programme immobilier alliant logement et activités commerciales sur ce site.

Pour cela, la commune va lancer une procédure d'appel à concurrence afin de désigner un promoteur auquel serait cédée l'assiette foncière ainsi que les droits à construire sur cette parcelle, selon la procédure de cession avec charges.

Un cahier des charges comprenant les prescriptions de la commune en matière d'aménagement a été élaboré et devra être respecté par le promoteur.

Un appel à concurrence sera publié dans un Journal d'annonces légales ainsi que dans un journal spécialisé, permettant ainsi d'assurer une large diffusion.

Une commission d'attribution ad hoc composée de 8 membres et présidée par M. le Maire (voix prépondérante au président en cas d'égalité) sera constituée, ainsi qu'une commission technique composée de personnel qualifié. La commission d'attribution analysera les offres et pourra autoriser le maire à négocier avec les candidats retenus.

Les propositions de la commission seront présentées au Conseil municipal qui autorisera alors la cession de la parcelle.

Il est proposé au Conseil municipal :

- d'approuver le lancement de l'appel à concurrence en vue de la cession avec charges de l'assiette foncière correspondant à la dalle de l'îlot les Erables,
- d'approuver le cahier des charges ci-annexé,
- de désigner les élus membres de cette commission ad hoc,
- d'autoriser M. le Maire ou son adjoint délégué à signer les actes afférents.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- après avoir entendu l'exposé du rapporteur et en avoir délibéré,
- vu l'avis favorable de la commission générale du 7 février 2012,
- approuve le lancement de l'appel à concurrence en vue de la cession avec charges de l'assiette foncière correspondant à la dalle de l'îlot les Erables,
- approuve le cahier des charges ci-annexé,
- désigne les élus membres de cette commission ad hoc comme suit :

* Peyuco Duhart

* Philippe Juzan

* Emma Tortes Saint Jammes

* Jean-François Irigoyen

* Jeanine Troubat

* Eric Soreau

* Peio Etcheverry-Ainchart

* Georgette Jariod

- autorise M. le Maire ou son adjoint délégué à signer les actes afférents.

Adopté par 26 voix

7 abstentions (M. Amaro, Mme Jariod, M. Sirvent, Mme Debarbieux, MM. Lafitte, Etcheverry-Ainchart, Duclercq)

Commentaires

M. le Maire

Je voudrais préciser que nous avons été particulièrement vigilants dans ce cahier des charges pour que l'îlot conserve les commerçants actuellement installés. C'est donc une donnée à prendre impérativement en compte. Ensuite, si on peut étendre la commercialité, c'est avec bienveillance qu'on étudiera la question. Enfin, une option sur une salle de cinéma supplémentaire a été ajoutée, dans la mesure où cela ne condamne pas le projet dans sa totalité. Quant à l'étage, nous proposerons des logements, avec bien sûr du locatif social entre 30 % et 50 %.

Mme Debarbieux

Je pense aussi qu'il convient de réhabiliter rapidement ce site compte tenu des dommages qu'il a subis lors de la réalisation du parking souterrain.

M. le Maire

Ce n'est pas que cela, c'est qu'il est très vieux également.

Mme Debarbieux

J'en conviens.

La commune possède à cet endroit 1850 m² en plein centre ville. La maîtrise du foncier (rare et très convoité à SaintJeandeLuz, comme chacun le sait) est un enjeu majeur pour l'avenir. Contrairement à l'habitat il n'est pas extensible! En conséquence, vendre c'est hypothéquer les futurs projets que notre commune sera inévitablement amenée à réaliser.

Vous évoquez l'éventualité d'avoir peut-être 50% de logements sociaux. Sans surprise, je souhaiterais que le projet tende vers cet objectif.

Il me semble nécessaire, compte tenu de la demande importante actuelle et surtout en devenir, de prévoir des logements adaptés aux séniors. On sait que SaintJeandeLuz est la commune ayant le plus grand nombre de population âgée.

Les commerces sont aussi appelés à être vendus au futur promoteur. De mon point de vue, ce n'est pas judicieux car, pour une commune, être propriétaire de ses commerces, c'est le seul moyen qu'elle possède pour lutter contre les baux précaires. Et, à SaintJeandeLuz, il n'en manque pas, ce qui finit par nuire à la qualité de l'offre commerciale.

D'autres villes soucieuses de mettre un frein à ces pratiques, bien souvent scandaleuses, en viennent à préempter des locaux commerciaux lorsqu'ils sont mis en vente. Aujourd'hui, en l'absence de règles contraignantes, c'est le seul levier dont dispose la commune. On ne peut pas, comme vous le faites, déplorer l'impact de ces baux précaires et présenter ce projet. Ces commerces doivent rester la propriété de la ville.

Autre sujet abordé : la possibilité de construire une cinquième salle de cinéma. C'est le souhait de l'exploitant. Mais notre ville ne possède toujours pas de véritable salle pour organiser des représentations théâtrales! Si nous nous plaçons du point de vue des besoins de notre ville en matière culturelle, c'est la construction d'un théâtre, ou tout au moins d'une salle de théâtre, qui doit être prioritaire.

Pour terminer, en présentant ce projet, vous parlez de dossier complexe. En conséquence, j'espère que vous saurez être vigilant et tirer toutes les leçons de l'imbroglio qui résultent des accord passés, mais que l'on subit encore, par vos prédécesseurs, sur le site de la Pergola.

M. le Maire

Vous avez assisté à notre cérémonie des vœux, vous avez donc dû entendre ce que j'ai dit sur les baux précaires, c'est vrai que je m'en plains, cela nuit à la qualité économique, cela nuit à l'investissement. C'est un risque de voir petit à petit le commerce de qualité s'éloigner de notre centre ville.

Nous sommes en train de voir comment on pourrait influencer, pour que ces baux précaires soient moins développés à Saint Jean de Luz. La loi relative à la préemption sur les baux ne s'applique pas puisque lorsqu'on fait un bail précaire, le bail commercial n'est pas à vendre. On étudie actuellement comment on peut inciter un commerçant à investir dans son fonds de commerce, ce qui relèvera la qualité du commerce de cette rue. Il y a peut-être la persuasion. On va voir s'il existe quelques moyens d'intervention.

Je précise qu'au moment de la négociation avec un promoteur, nous aborderons évidemment cette question des baux précaires.

M. Amaro

Je pense que si ces commerces louent à des prix très chers, c'est qu'il y a des gens qui le demandent. Vous êtes pour une économie très libérale, je ne vois pas comment vous avez même osé dire que vous allez préempter – j'ai lu cela dans le Sud-Ouest – ces commerces.

M. le Maire

Il y a une loi qui m'y autorise.

M. Amaro

Je ne le savais pas. D'accord. Mais c'est également la loi de l'offre et de la demande. Donc si des gens veulent payer 4.000 € ou 6.000 € par mois pour des baux précaires, c'est qu'ils en retirent du bénéfice, ou alors je ne comprends pas du tout le commerce.

M. le Maire

Vous voilà converti au capitalisme pur et dur.

M. Amaro

Non, c'est pour contrer ce que vous dites. Deuxièmement, ces commerces qui font partie du patrimoine communal n'ont pas été entretenus par la ville, alors que le devoir d'un propriétaire est d'entretenir son patrimoine. Cela n'a pas été fait. Ces bâtiments ont tous triste mine et, de plus, ils se sont particulièrement dégradés, pour beaucoup d'entre eux, suite aux désordres créés par la construction du parking en centre ville. J'aimerais à ce propos qu'on ait un bilan de l'état de la procédure car vous avez enfin, après plusieurs mois, pris un avocat pour défendre les intérêts de la ville.

Sur les baux précaires, je trouve la situation scandaleuse. Vous savez ce qui se passe : au bout de 23 mois, le locataire du bail précaire – évidemment s'il continue, cela devient une propriété commerciale – change, et c'est un jeu de chaises musicales. Mais s'ils payent 6.000 € par mois, c'est qu'ils y ont intérêt, sinon ils ne le feraient pas.

Mme Debarbieux

Tu raisonnes comme un capitaliste.

M. Amaro

Je parle sur la forme et non sur le fond, je dis que c'est scandaleux! S'il y a des gens qui payent 4.000 € par mois, c'est qu'ils gagnent plus que 4.000 €

M. le Maire

Vous avez fait une attaque en règle par rapport à l'entretien de ces bâtiments. Je vous rappelle que nous avons acheté ces bâtiments en 2001, cela fait donc 10 ans. Nous avons très rapidement entamé des discussions pour la création d'un parking souterrain ; ce dernier a été inauguré en 2008; nous passons maintenant à l'étape suivante qui est de réaménager l'îlot. Mais ne venez pas me dire que ces locaux ont mal été entretenus par la ville. On les a achetés en l'état.

M. Amaro

Si vous achetez une maison mal entretenue et que pendant dix ans vous ne faites rien, elle sera toujours mal entretenue.

M. le Maire

On a acheté ces bâtiments mal entretenus, bien sûr occupés, et avec l'intention de réaliser ce que nous vous proposons aujourd'hui. Vous savez, avant nous, il y a eu une autre municipalité qui avait un très grand projet et qui avait oublié une chose : devenir propriétaire du foncier. Nous avons fait l'inverse : nous sommes devenus propriétaires du foncier et nous avons déroulé notre projet sur cet îlot, avec un parking souterrain. Je crois qu'aujourd'hui, tout le monde reconnaît son utilité.

M. Amaro

Je crois savoir qu'il y a une maison qui serait classée dans cette enceinte? Celle du bijoutier peut-être. Est-ce vrai?

M. le Maire

Pas du tout. On a déroulé le projet : parking souterrain, cinéma, office de tourisme, requalification du parvis des halles, on est en phase de continuation de ce projet important pour la ville.

Mme Jariod

Dans l'annexe IV que vos services ont élaborée, ne pourrait-on pas inscrire uniquement le pourcentage de 50 % de logement, sans préciser «de 30 à 50 %»? De même, ne pourrait-on pas également ajouter la mention «logements sociaux locatifs» pour qu'il n'y ait pas d'accession à la propriété?

M. le Maire

Les 30 % sont locatifs uniquement, c'est le règlement du PLU.

Mme Jariod

Autre possibilité : serait-il possible de réserver certains logements du centre ville à des personnes âgées et prévoir de ce fait des ascenseurs? S'il y a peu d'étages, il n'y aura peut-être pas d'ascenseurs prévus?

M. le Maire

Nous laissons la mention «30 à 50 %» car il faut que cela devienne réalisable. Il y a un contexte économique dont il faut tenir compte.

M. Etcheverry-Ainchart

Quelques réflexions, certaines positives, d'autres négatives. Nous nous réjouissons que cette délibération allie logement et activités commerciales sur ce site. Une petite remarque en passant, sur ce point. Je sais bien que la mode est au développement durable et donc à la généralisation du recyclage, mais tout de même, dans cette municipalité, on atteint des niveaux record tant sont désormais systématiques les conseils municipaux dans lesquels vous reprenez les préconisations que notre groupe vous avait faites, parfois plusieurs années auparavant.

M. le Maire

M. Amaro – ou Mme Jariod - m'a dit la même chose tout à l'heure.

M. Amaro

Nous ne sommes là que depuis 2008, eux étaient présents avant nous.

M. le Maire

En résumé, tout ce qui est bien fait, c'est fait par vous; tout ce qui est mal fait, c'est fait par nous.

M. Etcheverry-Ainchart

Je vous le prouve, M. le Maire, jugez-en plutôt. Il n'a pas fallu une très longue recherche dans les procès-verbaux des nombreux conseils municipaux ayant abordé la question de l'aménagement des Érables, pour choisir au hasard la phrase suivante, prononcée par M. Pascal Lafitte le 7 octobre 2005 lors du vote de la délibération n°15. Je cite notre vénéré chef de file : *«Tout n'est pas à jeter concernant le site des Érables. En effet, on peut imaginer associer à un projet ludique ou culturel – donc un bloc projet porteur de vie qui se traduirait par une offre en logements destinés à de jeunes luziens»*. À l'époque, vous ne nous aviez pas écoutés.

Voilà donc, enfin, cette proposition, par nous proposée en 2005, par vous adoptée... en 2012. «Le temps de la réflexion» si l'on en croit les propos de Mme Tortes Saint-Jammes lors de la commission générale de la semaine dernière. «Sept ans de réflexion», donc. À entendre ce titre de film mythique, les cinéphiles de ce conseil se prendraient presque à rêver de Marilyn en robe blanche sur sa bouche d'aération...

Mais, pour nous, ces sept ans sont du temps, de l'espace et de l'argent perdu, et en l'espèce un cas emblématique de mauvaise politique. Depuis plusieurs années maintenant, en particulier depuis la promulgation de la loi SRU, nous avons intégré le concept de «renouvellement urbain», c'est-à-dire une gestion de l'aménagement du territoire recherchant en bonne cohérence l'économie de foncier, la mixité entre logement, activités économiques, loisirs et environnement, ainsi qu'entre catégories sociales et générations différentes. Tout le monde l'a intégré, sauf visiblement SaintJeandeLuz. Car l'îlot des Érables était le cas parfait d'application de ce principe, en plein centre-ville, sur lequel on aurait pu faire une belle opération d'urbanisme. Au lieu de cela, quoi? La construction d'un parking – nous en avons déjà assez parlé – et d'un cinéma – ce qui est très bien – mais sans les intégrer dans un projet global d'aménagement de la dalle. Du coup, maintenant les porteurs de projet vont devoir réfléchir à l'aménagement du reste du site en devant tenir compte de ces contraintes importantes, qui auraient pu au contraire constituer les pièces maîtresses d'un ensemble cohérent, quitte à passer un peu plus de temps à l'élaborer. Pour nous, c'est agir en dépit du bon sens, surtout quand cela concerne la question du foncier, si problématique à l'heure actuelle.

Passons maintenant au contenu de l'appel à projet. Dès la première disposition, vous parlez de vente du foncier. Nous ne cessons tous de nous plaindre de la cherté de celui-ci, de manque de foncier communal mobilisable pour du logement social, et quand la Ville dispose d'un bien foncier en plein centre, elle le revend! Notre groupe s'époumone à claironner en faveur de la conservation de la propriété foncière et, sur ce point, vous vous obstinez à ne pas nous écouter, au risque de devoir nous dire dans quelques années que c'est trop tard et que c'est dommage, comme vous le faites sur le rattrapage du logement social aujourd'hui. Ne dilapidez donc pas ce bien communal! Qui que soit le promoteur, il n'a pas besoin d'être propriétaire du terrain pour construire dessus. Puisque vous avez déjà fait du bail emphytéotique dans la ville, M. Juzan, M. Duhart, faites-le donc ici, sur une durée longue qui garantira au promoteur toutes les perspectives dont il a besoin à long terme. Et si vous n'êtes pas convaincu par cette proposition, allez donc visiter Lyon et vous verrez si les promoteurs privés n'ont pas construit sur du foncier ne leur appartenant pas.

M. Juzan

En Angleterre, aussi.

M. Etcheverry-Ainchart

Oui, à Londres. Vous voyez bien.

Concernant le volet logement du programme, maintenant, il est écrit qu'un minimum de 30% de logements sociaux est réclamé, pouvant aller jusqu'à 50%. En clair, la «possibilité» d'aller jusqu'à 50% ne garantit en réalité que l'exact équivalent de ce qui est demandé pour un programme totalement privé, alors que nous sommes là dans un projet municipal et sur un terrain appartenant à la ville.

Durant le précédent conseil, nous avons proposé le passage de ces 30% à 40%, en ajoutant un volant de 10% d'accession sociale, et ce pour toute promotion privée. C'est à nos yeux un minimum, on devrait faire davantage, on pourra faire davantage, ce sera la discussion du PLU. Mais le minimum, dans un projet public, ce n'est en aucun cas 30% de logements sociaux, ni même 50%. Le minimum, c'est de renverser les proportions et de faire un maximum de 30% d'accession libre, s'il s'avère objectivement impossible de faire les 100% de social qui seraient la normalité. On a parlé des contraintes liées à l'économie générale du projet, tendons au maximum.

Dans la même logique, nous trouvons incompréhensible que le nombre de logements sociaux proposé par chaque candidat ne figure pas dans les critères de sélection (je cite) «classés par ordre d'importance» dans l'appel à projet. Est-ce le mot «typologie», dans la ligne concernant le programme, qui inclut ce nombre? Si tel est le cas, il ne précise nulle part si proposer 30% ou 50% changera quoi que ce soit au choix final, et quand bien même ce serait rajouté, cela figure après la qualité architecturale, priorité n°1 à vos yeux. L'architecture, c'est important, mais le contenu passera toujours à nos yeux avant le contenant.

Concernant les commerces et le cinéma, nous n'avons pas grand-chose à rajouter par rapport à ce qui a pu être dit par Mme Debarbieux. Concernant le cinéma, non plus. Au sujet du stationnement, par contre, vous parlez de «*création ou mise à disposition*» des places dans un périmètre de 300 mètres autour du projet. En ce qui nous concerne, nous vous avons toujours dit, et ce dès le lancement du projet de parking Cœur de Ville en 2005, que nous étions opposés à la localisation d'un tel équipement en centre-ville, appelé à générer un appel d'air – vicié – pour les voitures. Mais nous avons assorti notre opposition d'un souhait que si le parking devait malgré tout être construit, qu'il soit mis en priorité à disposition des résidents du centre-ville. Maintenant qu'un projet immobilier va se concrétiser juste au-dessus, il nous paraît logique de retenir de votre alternative le choix de la mise à disposition plutôt que celui de la création, et plus particulièrement la mise à disposition d'une partie du parking Cœur de Ville, à hauteur des dispositions du PLU en la matière. Cela permettra d'éviter de les créer ailleurs, d'augmenter encore le nombre de voitures encombrant notre hypercentre, et cela limitera sûrement les coûts.

Pour résumer notre pensée, nous sommes ici en plein centre-ville, là où manque avec le plus d'acuité la mixité sociale et générationnelle. Les occasions sont rares, vu le prix du foncier, de pouvoir corriger cette situation. Certes, il y a des contraintes sur ce site, dont certaines sont à mettre à votre passif, d'autres pas. Maissi, à l'impossible nul n'est tenu, à la recherche du possible, chacun doit l'être. On peut comprendre qu'un partenariat public-privé puisse être une bonne solution ici, mais cet appel à projet est d'un manque d'ambition flagrant. Cet aménagement est le vôtre, le nôtre, il est celui de la Ville et sur son terrain. Alors commencez par poser les conditions sinon idéales, à tout le moins calibrées sur ce que l'on est en droit d'attendre d'un projet public et dans l'intérêt collectif. Les promoteurs-constructeurs s'aligneront, n'ayez crainte. S'ils ne le font pas, il sera toujours temps d'adapter le projet à la baisse. Mais en aucun cas on ne peut accepter un niveau aussi faible d'exigences, même si l'on devait finalement envisager de porter nous-mêmes ce projet.

Le mois dernier, nous vous félicitons sur certains aspects de votre action. Mais, aujourd'hui, nous sommes contraints d'en constater les limites. À moins que vous n'acceptiez ce soir de revoir ce dossier, cela signifierait encore une fois une divergence de fond entre vos logiques d'aménagement urbain et les nôtres et nous ne pourrions voter cette délibération. Pour l'instant donc, nous nous abstenons.

M. le Maire

Je crois que vous faites les bonnes analyses. Malheureusement, et comme souvent, vous restez enfermé dans votre dogme qui dit : on fait exclusivement du logement social, on n'exige plus de construire des parkings, on met les voitures dans un parking existant. Je voulais vous rappeler que l'ensemble de ces terrains a été acheté par la ville, elle a participé de façon importante à la solidité de la dalle du parking, et il est normal aujourd'hui, à partir du moment où on finit l'embellissement de cet îlot, que la ville retrouve une partie de ce qu'elle a investi, je dis bien une partie. Cela vous paraît complètement fou mais il y a quand même une réalité économique - que vous me rappelez à chaque conseil municipal, à chaque budget - dont on doit tenir compte dans l'intérêt des finances des luziens.

M. Etcheverry-Ainchart

Lorsque vous parlez de dogme, vous avez raison. On a un dogme qui diffère : pour nous, l'intérêt public doit être prioritaire, quitte à être à perte. Un intérêt public n'a pas pour objectif de faire des bénéfices au profit de la ville. Lorsqu'on a récupéré la propriété foncière, on ne la dilapide pas. Et sur ce point, on a une divergence de fond.

M. le Maire

C'est dommage parce que vous avez une bonne réflexion et vous avez de bons arguments, mais vous êtes enfermé dans votre dogme, ce qui rend l'opération impossible.

M. Etcheverry-Ainchart

Le social et la culture ne sont pas faits pour être rentables. Nous sommes obligés de faire des efforts sur ces domaines-là, ainsi que pour l'éducation également.

M. Juzan

Cela veut dire qu'il faut augmenter les impôts.

Mme Debarbieux

Cela veut dire que l'Etat doit aider davantage.

M. le Maire

Je vous propose de nommer huit membres à cette commission. Je la présiderai moi-même, et il y aura cinq membres de la majorité et deux membres de l'opposition. Ceci vous permettra de vous entendre pour une fois et d'être représentés dans cette commission. Je rappelle qu'il s'agit d'un appel d'offres informel, nous ne sommes pas tenus de le faire dans ces conditions, mais je tiens à la plus grande transparence possible sur ce projet. Concernant les membres de la majorité, je propose en dehors de moi-même Philippe Juzan, Emma Tortes Saint Jammes, Eric Soreau, Jeanine Troubat et Jean-François Irigoyen. Il reste donc deux membres de l'opposition à nommer.

M. Amaro

Nous réfléchissons et nous vous donnerons notre réponse ultérieurement.

M. Lafitte

Suite à la belle intervention de M. Etcheverry-Ainchart, nous proposons son nom.

M. le Maire

Le dogme est avec nous.

M. Lafitte

Dogme contre dogme, car il ne faudrait pas croire que l'on n'ait pas de dogme en cette matière.

N° 8 – ADMINISTRATION GENERALE

CONSTRUCTION D'UNE MAISON DES ASSOCIATIONS – CONVENTION AVEC L'AGENCE PUBLIQUE DE GESTION LOCALE (APGL)

Madame Lacaze, conseiller municipal délégué, expose :

La commune a le projet de construire une maison des associations au-dessus des anciens tennis du Pavillon Bleu afin d'accueillir les activités des associations luziennes dans les meilleures conditions.

Dans ce cadre, il est proposé de confier au service technique intercommunal de l'Agence Publique de Gestion Locale une mission d'assistance technique et administrative.

La réalisation de cette mission suppose la conclusion d'une convention avec l'APGL, qui prévoit un forfait de 570 demi-journées de travail, pour un montant de 216 € la demi-journée, soit un montant prévisionnel de 123.120 €

Il est proposé au Conseil municipal :

- d'autoriser M. le Maire à signer la convention prévoyant l'intervention du service technique intercommunal de l'Agence Publique de Gestion Locale pour une mission d'assistance technique et administrative dans le cadre du projet de construction d'une maison des associations, ainsi que les actes afférents à cette procédure.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- après avoir entendu l'exposé du rapporteur et en avoir délibéré,

- vu l'avis favorable de la commission municipale «*Finances – Affaires générales – Ressources humaines – Intercommunalité*» du 9 février 2012,

- autorise M. le Maire à signer la convention prévoyant l'intervention du service technique intercommunal de l'Agence Publique de Gestion Locale pour une mission d'assistance technique et administrative dans le cadre du projet de construction d'une maison des associations, ainsi que les actes afférents à cette procédure.

Adopté à l'unanimité

Commentaires

M. le Maire

Ce projet de maison – et non pas de salle – des associations avance. Nous avons choisi les services de l'APGL pour en assurer la maîtrise d'œuvre et il vous est donc proposé de signer la convention afférente.

N° 9 – ADMINISTRATION GENERALE

DEMANDE DE CLASSEMENT DE LA COMMUNE EN «STATION CLASSEE DE TOURISME»- ABSENCE D'INFRACTION A LA LEGISLATION ET REGLEMENTATION SANITAIRE DEPUIS TROIS ANS

Madame Tortes Saint Jammes, adjoint, expose :

Par délibération n°9 du 22 juillet 2011, le Conseil municipal a autorisé M. le Maire à solliciter le classement de la commune en station de tourisme, afin de poursuivre le développement et l'animation de la commune.

La circulaire du 03 décembre 2009 (Nor ECER 0922541C) précise qu'une des conditions requises pour obtenir un tel classement est le respect des prescriptions en matière de législation et réglementation sanitaire depuis trois ans.

La commune respecte ces conditions et doit en attester par une délibération.

Il est proposé au Conseil municipal :

- d'attester que la commune de Saint Jean de Luz a bien respecté les prescriptions de la législation et réglementation sanitaire et n'a commis aucune infraction depuis trois ans.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- après avoir entendu l'exposé du rapporteur et en avoir délibéré,

- vu l'avis favorable de la commission municipale «*Finances – Affaires générales – Ressources humaines – Intercommunalité*» du 9 février 2012,

- atteste que la commune de Saint Jean de Luz a bien respecté les prescriptions de la législation et réglementation sanitaire et n'a commis aucune infraction depuis trois ans.

Adopté par 26 voix

7 abstentions (M. Amaro, Mme Jariod, M. Sirvent, Mme Debarbieux, MM. Lafitte, Etcheverry-Ainchart, Duclercq)

Commentaires

Mme Debarbieux

Etant donné que nous ne siégeons pas au comité syndical, il nous est difficile, sinon impossible, de répondre à ces questions.

M. Etcheverry-Ainchart

Je vais dire un peu la même chose. La formulation de la délibération nous interpelle, nous amuse presque. Si nous avons bien compris, nous sollicitons un classement et sommes en même temps juges de notre propre légitimité à l'obtenir? Si c'est aussi simple que cela, et bien, allons-y, attestons...

M. le Maire

Dans toute votre sagesse...

M. Etcheverry-Ainchart

Et dans tout notre dogme...

M. le Maire

... nous assurerons les services de l'Etat que nous n'avons pas enfreint la législation depuis plus de trois ans.

M. Etcheverry-Ainchart

Très bien mais on ne peut pas, en tant qu'élus de l'opposition, attester sans avoir les éléments. Serait-il possible d'avoir un peu plus de précisions quant aux prescriptions, et surtout aux éléments probants qui attestent de leur respect? Car nous sommes prêts à attester de ce que vous voulez, surtout en matière de tourisme qui comme vous le savez nous est très cher, mais entre le fait de prendre acte de bonne foi et celui d'accorder un blanc-seing totalement aveugle, il y a un pas.

M. Le Maire

Pour une fois, je vais vous demander de me faire confiance.

M. Etcheverry-Ainchart

Et pour une fois, nous allons refuser, on ne va pas aller très loin comme ça.

M. le Maire

Je vous confirme que nous n'avons aucunement enfreint la réglementation, nous n'avons eu aucun procès-verbal. Cela fait partie de la liste des prescriptions.

M. Lafitte

Si on les avait eues en annexe, on aurait pu les consulter, tout simplement.

N° 10 - AFFAIRES SCOLAIRES

ECOLE ELEMENTAIRE URDAZURI – DEMANDE DE DESAFFECTATION DE DEUX LOGEMENTS DE FONCTION

Madame Arribas-Olano, adjoint, expose :

La ville de Saint-Jean-de-Luz est propriétaire de deux logements de fonction (*type T4*) situés 11 rue Mendi Alde, jouxtant l'école élémentaire Urdazuri.

Ces deux logements inoccupés depuis plusieurs mois n'ont fait l'objet d'aucune demande d'attribution par le corps enseignant. Ils pourraient être désaffectés pour envisager la cession de cette parcelle.

La circulaire interministérielle du 25 août 1995 portant sur la procédure de désaffectation de ces biens précise que la commune doit solliciter l'avis du représentant de l'Etat préalablement à la désaffectation du logement.

Il est proposé au Conseil municipal,

- d'autoriser M. le Maire ou son adjoint délégué, à engager la procédure de désaffectation des deux logements de fonction de l'école élémentaire Urdazuri, et à solliciter l'avis de Monsieur le Préfet des Pyrénées-Atlantiques.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- après avoir entendu l'exposé du rapporteur et en avoir délibéré,

- vu l'avis favorable de la commission municipale «*Famille, Petite enfance, Enfance, Education, Jeunesse*» du 2 février 2012,

- autorise M. le Maire ou son adjoint délégué, à engager la procédure de désaffectation des deux logements de fonction de l'école élémentaire Urdazuri, et à solliciter l'avis de Monsieur le Préfet des Pyrénées-Atlantiques.

Adopté par 26 voix
7 contre (M. Amaro, Mme Jariod, M. Sirvent, Mme Debarbieux, MM. Lafitte, Etcheverry-Ainchart, Duclercq)

Commentaires

Mme Debarbieux

Que deviennent ces logements?

M. le Maire

Une fois qu'ils sont désaffectés, on étudiera leur destination.

M. Lafitte

Nous allons voter non à cette délibération pour des motifs qui touchent au moins à deux problématiques différentes : une liée au monde enseignant et la seconde au foncier municipal.

Pour la première thématique, nous pensons qu'il serait bon, à l'image de ce qui existe pour les deux autres groupes scolaires – AiceErrota et le Centre – qu'un logement de fonction soit maintenu au plus près du groupe scolaire Urdazuri, de manière à assurer tous les jours de l'année une présence humaine pouvant s'avérer dissuasive pour d'éventuels visiteurs.

D'autre part, ce type de logement au loyer relativement accessible pourra toujours dépanner un(e) jeune enseignant(e) nommé(e) sur la commune et dont le salaire en début de carrière ne lui permet pas de se loger à tout prix dans notre ville.

Donc, non à la désaffectation d'un des logements de fonction. Pour ce qui est du second, nous considérons qu'il peut être désaffecté dans la mesure où il demeure dans le champ du foncier municipal. Or, nous n'en avons aucune certitude lorsque vous dites *«envisager la cession de la parcelle ainsi libérée»*. Trop floue comme formulation. Et, comme disait une grand-mère, lorsque c'est flou, il y a un loup.

Ainsi donc, nous pensons qu'il pourrait avantageusement servir de logement d'urgence temporaire, destiné aux luziens victimes d'accidents de la vie ou de sinistre : incendie ou inondations, le temps qu'une solution à leur détresse soit trouvée.

Si, au plus haut niveau, nous avons droit à la RGPP qui sabre allègrement et aveuglément dans les effectifs de la fonction publique, il ne faudrait pas qu'à votre niveau, votre GAPC (Gestion Active du Patrimoine Communal) se fasse au détriment du service rendu aux luziens.

N° 11 – SERVICE JEUNESSE

CONTRAT ENFANCE JEUNESSE

Mme Arribas-Olano, adjoint, expose :

Le contrat «Enfance et Jeunesse» est un contrat d'objectifs et de cofinancement conclu avec la Caisse d'Allocations Familiales qui contribue au développement de l'accueil destiné aux enfants et aux jeunes jusqu'à 17 ans révolus en :

- Favorisant le développement et l'amélioration de l'offre d'accueil par :
 - une localisation géographique équilibrée des différents équipements et actions,
 - la définition d'une réponse adaptée aux besoins des familles et de leurs enfants,
 - la recherche de l'implication des enfants, des jeunes et de leurs parents dans la définition des besoins, de la mise en œuvre et de l'évaluation des actions,
 - une politique tarifaire adaptée permettant l'accessibilité aux enfants des familles aux revenus modestes.

- Recherchant l'épanouissement et l'intégration dans la société des enfants et des jeunes par des actions favorisant l'apprentissage de la vie sociale et la responsabilisation des plus grands.

Il est proposé au Conseil municipal :

- d'autoriser M. le Maire ou son adjoint délégué à signer le renouvellement du Contrat Enfance Jeunesse pour la période 2011-2014,
- d'autoriser M. le Maire à engager toutes démarches en ce sens ainsi qu'à signer toutes pièces s'y rapportant.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- après avoir entendu l'exposé du rapporteur et en avoir délibéré,
- vu l'avis favorable de la commission municipale «*Famille, Petite enfance, Enfance, Education, Jeunesse*» du 2 février 2012,
- autorise M. le Maire ou son adjoint délégué à signer le renouvellement du Contrat Enfance Jeunesse pour la période 2011-2014,
- autorise M. le Maire à engager toutes démarches en ce sens ainsi qu'à signer toutes pièces s'y rapportant.

Adopté à l'unanimité

Commentaires

M. le Maire

C'est le renouvellement d'un contrat qui fonctionne bien.

M. Amaro

Je voudrais intervenir pour demander la chose suivante : je voudrais savoir si la Caisse d'Allocations Familiales maintient toujours les mêmes subventions, ou est-ce que cela baisse parce qu'en général, ce n'est pas toujours assuré dans le temps?

M. le Maire

Les pourcentages de subventions ont baissé.

Mme Arribas

C'est dégressif, mais nous sommes assurés jusqu'en 2017. Nous allons bien entendu mener d'autres actions.

N° 12 - MER ET LITTORAL

SURVEILLANCE DES PLAGES 2012 : RECRUTEMENT DE SAUVETEURS NAUTIQUES SAISONNIERS / REGLEMENT A L'ETAT DES FRAIS DE MISSION DES C.R.S.

Monsieur Mourguy, adjoint, expose :

La surveillance des cinq plages de Saint-Jean-de-Luz durant la saison estivale sera assurée par des CRS/MNS en tant que, chefs de postes ou chefs de postes adjoints (lorsqu'ils sont présents) et des sauveteurs nautiques communaux saisonniers.

Un partenariat est mis en place avec les communes d'Hendaye et de Guéthary pour la formation pré-recrutement (stage mer), le recrutement et la gestion de ces agents (prêt de personnel en cas de sous effectif....).

A partir du 1^{er} juillet et jusqu'au 31 août 2012, la partie de plage située derrière la digue aux chevaux (côté Nord) sera surveillée de 11h à 19h30.

A cette fin 2 surveillants supplémentaires seront recrutés.

L'arrêté de la police de la plage sera modifié dans ce sens.

L'organisation en 2012 sur ces plages est prévue de la manière suivante :

	SAUVETEURS NAUTIQUES	CRS/MNS
Grande plage <u>Mois de avril et mai</u> A compter du samedi 28 avril: week-ends + jours fériés (29 et 30avril, 1 ^{er} , 5, 6, 7 et 8, 12 et 13, 17 au 20, 26, 27, 28 mai) <u>Juin et septembre</u> A compter du mercredi 1 ^{er} juin surveillance en continu jusqu'au dimanche 16 septembre inclus, puis week-end du 22 et 23 septembre	8	
Juillet et août	17 + 1 volant assistant sanitaire / bnssa	2
Erromardie : du 1 ^{er} juillet au 31 août inclus	6	2
Mayarco : du 1 ^{er} juillet au 31 août inclus	5	2
Lafitenia : du 1 ^{er} juillet au 31 août inclus	3	2
Senix (Saint-Jean-de-Luz / Guéthary) : du 1 ^{er} juillet au 31 août inclus	4	2

Dans le cas où le nombre de fonctionnaires de police serait inférieur à celui prévu ci-dessus, un recrutement complémentaire sera effectué parmi les candidats saisonniers déclarés aptes à l'issue du stage mer.

L'engagement des sauveteurs nautiques (mai à septembre) et des chefs de postes et adjoints au chef de poste (hors temps de présence des maîtres nageurs sauveteurs CRS) se fait désormais sur la base du statut d'agent non titulaire (contractuel à temps complet) de la fonction publique territoriale recruté pour faire face à un besoin occasionnel ou saisonnier.

Afin de fidéliser les candidats et de valoriser les compétences nécessaires à l'exercice de ces missions, il est proposé de recruter ces personnels sur la base du statut d'éducateur territorial des activités physiques et sportives et de retenir le barème de rémunération suivant :

➤ Sauveteurs nautiques (ICP inclus) :

1^{er} et 2^{ème} année – IM 303

3^{ème} et 4^{ème} année – IM 319

5^{ème} et 6^{ème} année – IM 325

A compter de la 7^{ème} année – IM 339

➤ Chefs de postes – IM 352

➤ Adjoint au chef de poste – IM 339

Il est proposé de procéder à la création du nombre de postes de sauveteurs nautiques pour un crédit global de 210.000 € qui sera inscrit au budget primitif 2012 – chapitre 012 à cet effet.

Concernant les CRS/MNS, la commune remboursera à l'Etat les frais de déplacement et de mission de ces agents dans les conditions réglementaires (évalués à 45 000 €) dont les crédits correspondants seront inscrits au budget primitif 2012.

Il est proposé au Conseil municipal :

- d'approuver la création des postes de sauveteurs nautiques communaux,
- d'autoriser M. le Maire ou son adjoint délégué à pourvoir à ces postes et signer les actes afférents,
- d'autoriser le règlement des frais de déplacement et de mission à l'Etat au titre de l'emploi des CRS/MNS par la Commune.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- après avoir entendu l'exposé du rapporteur et en avoir délibéré,
- vu l'avis favorable de la commission municipale «*Mer, Littoral, Pêche*» du 6 février 2012,
- vu l'avis favorable de la commission municipale «*Finances – Affaires générales – Ressources humaines – Intercommunalité*» du 9 février 2012,

- approuve la création des postes de sauveteurs nautiques communaux,
- autorise M. le Maire ou son adjoint délégué à pourvoir à ces postes et signer les actes afférents,
- autorise le règlement des frais de déplacement et de mission à l'Etat au titre de l'emploi des CRS/MNS par la Commune.
- précise que la surveillance des cinq plages pourra éventuellement être étendue quotidiennement durant la deuxième quinzaine du mois de septembre.

Adopté à l'unanimité

Commentaires

M. Mourguy

Après le deuxième paragraphe de la délibération, nous avons ajouté les phrases suivantes : *«A partir du 1^{er} juillet et jusqu'au 31 août 2012, la partie de plage située derrière la digue aux chevaux (côté Nord) sera surveillée de 11h à 19h30. A cette fin 2 surveillants supplémentaires seront recrutés. L'arrêté de la police de la plage sera modifié dans ce sens.»*

Quelques explications : il s'agit de la plage située au nord de la digue aux chevaux, c'est une petite plage de sable, que l'on réensabledès qu'on peut car le sable tient très bien à cet endroit. Donc, en plein été, nous avons pas mal de baigneurs sur cette portion de plage. De plus, lorsqu'on ferme nos plages en raison des fortes pluies, les baigneurs passent de la grande plage à cet endroit où les MNS ne peuvent intervenir. Ainsi, nous prévoyons deux sauveteurs supplémentaires pour surveiller cette portion de plage. Cela nous permettra également de faire le lien avec la plage des flots bleus située plus haut qui, elle, n'est pas surveillée. Nous aurons donc une petite zone de plage aménagée, comme la grande plage, avec un petit balisage.

M. Lafitte

Nous allons voter bien sûr «oui» à cette délibération mais demandons que soit étudiée, et que vous preniez, M. le Maire dans votre grande sagesse, en compte la proposition suivante : Saint Jean de Luz est une ville touristique, doublée d'une station balnéaire attractive. Sa grande plage constitue le cœur de cette attraction. L'an passé, et cela en Pays Basque est assez fréquent, le mois de septembre était radieux, chaud et ensoleillé. Beaucoup de touristes mais aussi, peut-être encore plus nombreux en ce dernier mois de l'été – septembre – des luziens et des habitants des villes et villages environnants ont voulu profiter des plaisirs d'une baignade en marge de l'automne. En ce mois de septembre, les plages du nord n'étaient plus surveillées, seule la grande plage l'était et offrait donc à tous une baignade sécurisée. Bien, mais seulement jusqu'au deuxième dimanche du mois. Première question : n'est-il pas pour le moins surprenant qu'elle ne soit surveillée que deux mois et demi journalièrement alors que tous les acteurs du monde économique-touristique – Mme Tortes Saint Jammes comprise – souhaite un allongement de la saison d'été?

M. le Maire

C'est à partir du 1^{er} juin que commence la surveillance, soit trois mois et demi.

M. Lafitte

D'accord, mais vous avez bien compris que c'est le «demi» qui nous gêne.

Une seconde question plus importante, peut-être plus grave au regard de la sécurité, domaine auquel nous le savons, M. le Maire, vous êtes particulièrement attaché. Nous avons ici tous en mémoire le fait que le seul décès de l'été sur une de nos plages s'est produit sur celle du centre, après le 15 septembre, alors que la surveillance quotidienne avait cessé. Je ne dis pas que cet événement dramatique est la conséquence directe de l'absence de maître nageur sur le sable. Je ne sais pas si leur présence eut pu empêcher la mort de cet homme. Mais ce dont je suis sûr, c'est que lorsque leur surveillance est effective, la probabilité qu'un tel drame se produise est minorée. En conséquence, ne pensez-vous pas qu'il serait souhaitable, voire impératif, que notre ville puisse garantir une baignade sécurisée sur la grande plage de juin à fin septembre? Nous savons qu'il n'est pas facile de recruter des sauveteurs pour ce dernier mois de l'été et que cela a un coût. Mais si notre démonstration et nos arguments vous ont à tout le moins interpellé, voire convaincu, nous savons, M. le Maire, que vous trouverez le moyen d'honorer cette exigence.

M. le Maire

Puisque tout ce que je fais de bien vient de vous, pourquoi ne continuerais-je pas?

M. Lafitte

Alors, que répondez-vous?

M. le Maire

Vous le savez très bien, c'est très difficile. Cette année, le mois de mai a également été extraordinaire. Peut-être se baigne-t-on moins car l'eau est plus froide, mais les risques sont aussi grands. Septembre a été particulièrement beau cette année. C'est vrai qu'il faut se poser la question d'une équipe qui accepterait de prolonger son contrat.

M. Lafitte

Je vous ai vu quelques fois sur la plage d'Erromardie, M. le Maire, j'y suis moi aussi souvent. Fin du mois d'août à Erromardie, des luziens qui veulent se baigner de manière sécurisée voudraient bien profiter de la grande plage tout le mois de septembre. Faisons cet effort-là.

M. le Maire

Oui, nous avons eu un climat extraordinaire l'année dernière. Mais d'autres années, il n'y a personne sur la plage à partir du 10 septembre, et on a des MNS qui surveillent une plage vide.

M. Lafitte

Vous me dites que la sécurité dépend du temps qu'il fait? Ce n'est pas possible.

M. le Maire

La difficulté concerne les contrats que nous passons avec ces jeunes. Ce n'est pas en fonction de la pluie et du beau temps que nous pouvons les embaucher ou non.

M. Lafitte

Partez avec cette volonté et si vous nous expliquez que vous n'avez trouvé personne, on vous comprendra.

M. le Maire

Nous y réfléchissons très sérieusement.

M. Mourguy

On va quand même surveiller jusqu'au 16 septembre et les week-ends jusqu'à fin septembre. C'est sûr, comme dit M. le Maire, le temps y est pour beaucoup.

M. le Maire

On essaiera de trouver de la flexibilité dans les contrats de travail.

M. Amaro

Cela n'aboutira pas, vous le savez parfaitement.

M. le Maire

Vous faites beaucoup de «si» en ce moment. Moi, je vis au jour le jour. Pour en revenir à la délibération, nous allons ajouter qu'on peut surveiller la grande plage jusqu'à fin septembre.

N°13 - MER ET LITTORAL

GESTION DU SITE «HANDIPLAGE» / «AUDIOPLAGE» DE SAINT JEAN DE LUZ

Monsieur Echave, conseiller municipal délégué, expose :

Depuis l'été 2010, la commune gère en régie un site équipé pour l'accès à la baignade des personnes à mobilité réduite et déficients visuels lors de la saison estivale.

Ce site est situé au sud de la Grande plage. Les employés saisonniers qui y sont affectés, sont recrutés sur la base du barème établi pour le personnel de surveillance des plages débutant. En outre, ils sont titulaires du brevet de secourisme (PSE1 ou PSE2).

Les candidats retenus devront participer à un stage de sensibilisation de 2 jours, dispensé par l'association Handiplage.

Afin d'assurer une cohérence du dispositif des plages, il est proposé que la commune reconduise la gestion du site handiplage en régie, en mettant à disposition deux saisonniers municipaux ainsi que l'ensemble du matériel nécessaire à cette activité (3 tiralos, un système audio plage équipé pour les personnes malvoyantes, radios, paddleboards, potence de transfert).

Pour 2012, le site serait ouvert tous les jours gratuitement au public (avec la présence d'agents communaux) du 1^{er} juillet au 31 août:

- de 13 h 30 à 19 h 00 du lundi au jeudi,
- de 13 h 30 à 19 h 30 du vendredi au dimanche.

Il est précisé qu'en dehors de cette période l'accès aux tiralos est possible sur demande à l'aide d'un digicode auprès du poste de secours ou de l'Office de tourisme.

Les crédits complémentaires seront inscrits au budget primitif 2012.

Il est proposé au Conseil municipal :

- d'approuver la création des postes d'handiplagistes pour les mois de juillet et août 2012,
- d'autoriser M. le Maire ou son adjoint délégué à pourvoir à ces postes et signer les actes afférents.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- après avoir entendu l'exposé du rapporteur et en avoir délibéré,
- vu l'avis favorable de la commission municipale «*Mer, Littoral, Pêche*» du 6 février 2012,
- vu l'avis favorable de la commission municipale «*Finances – Affaires générales – Ressources humaines – Intercommunalité*» du 9 février 2012,
- approuve la création des postes d'handiplagistes pour les mois de juillet et août 2012,
- autorise M. le Maire ou son adjoint délégué à pourvoir à ces postes et signer les actes afférents.

Adopté à l'unanimité

N° 14 - SERVICES TECHNIQUES

DENOMINATION DE VOIES

Monsieur Irigoyen, adjoint, expose :

Afin de faciliter la localisation pour les institutions (La Poste, Insee, Cadastre, Secours), il apparaît nécessaire de procéder à la dénomination des voies desservant l'accès à l'ensemble des bâtiments des deux nouveaux programmes:

- programme Elgar (Erromardi)
- programme MendiArtean (Karsinenea).
- Programme ELGAR - Office 64 de l'Habitat - Lotissement perpendiculaire à l'allée Ximista et parallèle au chemin d'Erromardi :

Dénomination proposée : Allée Elgar / Elgar Ibilbidea

- Programme MENDI ARTEAN - Sagec - Programme Immobilier en continuité sur l'allée Léon Dongaitz :

Dénomination proposée : Impasse Jean Urruty / Jean UrrutyAtekamotza - axe de voie perpendiculaire à l'allée Léon Dongaitz

Dénomination proposée : Allée MendiArtean / MendiArteanIbilbidea –axe de voie reliant l'allée Léon Dongaitz au Chemin d'Ametzague

Il est proposé au Conseil municipal :

- d'approuver les nouvelles dénominations de voies ci-dessus proposées.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- après avoir entendu l'exposé du rapporteur et en avoir délibéré,
- vu l'avis favorable de la commission municipale «*Travaux, Plan de circulation et stationnement, Qualité de vie et Proximité*» du 6 février 2012,
- approuve les nouvelles dénominations de voies ci-dessus proposées.

Adopté à l'unanimité

Commentaires

Mme Debarbieux

Je voudrais attirer votre attention sur le fait que, la plupart du temps, ce sont des noms masculins qui sont donnés. Merci de bien vouloir penser à la gente féminine.

M. le Maire

Je pense que «Mendiartean», c'est neutre.

Mme Debarbieux

Je vous l'accorde.

M. le Maire

Par contre, je ne connais pas de femme qui ait été championne de pelote et qui puisse se raccorder à l'allée Léon Dongaitz qui a également été un champion de pelote.

Compte rendu des décisions du Maire par application de l'article L 2122-23 du Code général des collectivités territoriales.

Adopté à l'unanimité

Question d'actualité du groupe Herri Berri et de Mme Debarbieux

M. le Maire

Cette question d'actualité est posée par un nouveau groupe « Herri Berri et Mme Debarbieux » – M. Amaro, il vous faudra surveiller cela.

M. Amaro

Ce n'est pas un nouveau groupe, nous sommes bien au courant de cette question d'actualité.

M. Etcheverry-Ainchart

Jau

auzapeza, untsadakizuazkenhilabeteek Euskal Herriko gatazkaribilaka eragarrantzitsuakeragindiz kiotela. Pasa den urriaren 17an, bake konferentziaraganzen Donostiako Aiete jauregian. Bertan, pertsonalitate ainitzek parte hartuzuten zuzenki Frantses eta Espaniola estatuekin interpelatu eta E.T.A. erankundeariborroka armatu behinbetikotzutzze zangaldeginez. Egun batzuk berantago, urriaren 20an, E.T.A.-k behinbetikotz armakuzten zituelairagarri zuen. Berrihoneke goeraberri bat idekizenu Euskal Herrian. Abenduaren 10ean Baionako manifestaldiak Aiete kodeklarapenaribaitagatazkaren konponketan Frantses eta Espaniola estatuen eskuz arisustengumasi boarakutsi du.

Testuinguru esperantzagarri honetan, Bakearen aldeko Herri, departamendu eta eskualdeen elkarte frantsesa aipatunahikogenezuke, munduan zehar 5000 baino hurrigeiagobiltzendentuen « Bakearen aldeko auzapezak » sarearen frantses deklinabide adena. Gure proposamena da Donibane Lohizuneko elkarte horren bazkide izatea, hau Ipar Euskal Herri berritasunik aragarria izateaz gain bake prozesuaren sustenguarrendako keinuazkar bat litzateke elarik, baita obratzaile izantazkeenekintzak konkreturen sortzaile.

Onartuko zenuke gurekin printzipioa aipatzea, elgarrekin proiektu bateratzaile bateneraikitzeo, bake kultura eta defentsaren gisan?

Mme Debarbieux

M. le Maire, vous n'êtes pas sans savoir que les derniers mois ont donné lieu coup sur coup à plusieurs évolutions majeures au regard du conflit au Pays Basque. Le 17 octobre s'est déroulée la conférence de paix au palais d'Aiete à Saint-Sébastien. À cette occasion, plusieurs personnalités interpellaient directement les États français et espagnol afin qu'ils s'impliquent dans la résolution du conflit, et E.T.A. pour que cette organisation mette fin à la lutte armée. Le 20 octobre, E.T.A. annonçait la fin de la lutte armée, ouvrant un nouveau cycle en Pays Basque. La manifestation du 10 décembre dernier à Bayonne a montré un soutien massif aux différents points de la déclaration d'Aiete et à une implication active des États français et espagnol dans la résolution du conflit.

C'est dans cette actualité chargée d'espoir que nous voudrions vous parler de l'Association française des communes, départements et régions pour la paix, déclinaison française du réseau «Maires pour la paix», riche de l'adhésion de 5000 collectivités dans le monde. Notre proposition est l'adhésion de Saint-Jeanduluz à cette association emblématique, qui serait une première au Pays Basque nord et serait un signe fort pour le soutien au processus de paix engagé, propice à des actions concrètes dont vous pourriez être maître d'œuvre.

Seriez-vous disposé à en envisager le principe et à en discuter avec nous, afin de bâtir ensemble un projet fédérateur comme celui de la culture et de la défense de la paix?

M. le Maire

Je me suis renseigné sur cette association qui a été fondée en 1997 sous l'appellation «Association française des communes, départements et régions pour la paix» qui représente en France un réseau international s'appelant «Mayors for peace» «Maires pour la paix» fondé par les maires d'Hiroshima et de Nagasaki. Elle compte 102 communes adhérentes sur les 36 000 communes françaises. J'ai regardé attentivement son objet spécifique :

«En s'appuyant sur le cadre juridique constitué des textes adoptés depuis la seconde guerre mondiale par les Nations Unies, l'association (...) préconise des approches nouvelles du management local inspirées des principes de la culture de la paix. L'AFCDRP fonde son action spécifique sur une lecture objective des réalités mondiales de l'existence d'armes d'extermination (arsenaux nucléaires) et de leur influence sur la vie en général, la vie locale en particulier».

Je trouve cet objet très éloigné de vos propos et, comme je n'aime pas les dogmes, et en particulier celui sur le nucléaire, qu'il soit civil ou militaire, je ne participerai pas à cette association.

Question d'actualité du groupe Herri Berri

M. Etcheverry-Ainchart

AuzapeJauna, 2011ko urrian Jean-Pierre BEL Senatuko presidente Jaunak jakinarazten zuen Senatuak *Lurralde demokratiaren jardunaldiak* antolatuko zituela, Frantziako herri guzietako hautetsi guziek iritzia eman eta ekarpenak egin zituzaten lurraldeen geroari buruz. Bestalde, BEL Jauna Jardunaldi horien antolaketa protokoloa herriko etxe guzietan jakinarazten engaiatzen zen.

Galdera : Donibane Lohizuneko herriko etxeak informaziorik eskuratu ote du gai horri buruz? Eskuratua badu, noiz eta zergatik hautetsiok informaziorik ez dugu eskuratu ?

M. le Maire, Fin octobre 2011, M. Jean-Pierre BEL, président du Sénat, informait que la chambre haute du Parlement organiserait des *Etats généraux de la démocratie territoriale* en vue de recueillir la parole de tous les élus municipaux sur leurs attentes et leurs propositions pour l'avenir de nos territoires. M. BEL s'engageait par ailleurs à adresser aux mairies les modalités concrètes d'organisation de ces Etats généraux.

Question: la mairie de Saint-Jean de Luz a-t-elle été destinataire d'une information à ce sujet? Si oui, quand et pourquoi cette information n'a-t-elle pas été relayée à tous les élus municipaux luziens?

M. le Maire

J'ai été sollicité en tant que secrétaire général de l'Association des Maires des Pyrénées Atlantiques. Cette dernière élabore une contribution articulée sur trois points :la répartition des missions et compétences entre l'Etat et les collectivités,les ressources financières des collectivités locales,les relations avec l'Etat et les citoyens.Nous n'avons par contre rien reçu du Président du Sénat. Mais la démarche est très ouverte, et vous pouvez y participer en allant sur le site www.senat.fr, vous pouvez y répondre jusqu'au 6 mars 2012.

M. Etcheverry-Ainchart

Je sais bien qu'on peut intervenir directement. Lorsque le courrier de M. Bel dit «je vous serais reconnaissant de bien vouloir transmettre...»

M. le Maire

J'ai fait des recherches auprès de mes services sur le courrier arrivé en mairie, mais nous n'avons rien reçu à ce jour.

M. Juzan

Moi, je l'ai reçu à titre personnel.

M. le Maire

Rien ne vous empêche d'y participer en allant sur le site du Sénat.

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Maire remercie les membres de l'assemblée et lève la séance à 20h15.